



académies
Besançon
Dijon

RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



**La scolarisation des enfants et jeunes en situation de handicap
accueillis dans les établissements médico-sociaux -
Données du 1^{er} février 2021 - Bourgogne Franche-Comté**

Introduction

L'école inclusive s'inscrit au coeur de la loi pour une école de la confiance (28 juillet 2019) qui permet d'engager à la fois une transformation de l'organisation de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et une amélioration significative des conditions de travail de leurs accompagnants, ainsi qu'une coopération de l'ensemble des acteurs autour de l'élève.

Elle marque un changement profond pour la scolarisation des enfants en situation de handicap à l'école, mais également dans les établissements médico-sociaux ou sanitaires.

L'ambition portée par les deux ministres, Mme Cluzel et M Blanquer, vise notamment à diversifier les modes de scolarisation et à développer les parcours des jeunes au sein même des établissements scolaires, avec l'appui et l'expertise du secteur médico-social. Le déploiement des équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation (EMAS) sur l'ensemble de la région permet à chaque établissement scolaire de bénéficier de l'appui et des conseils nécessaires. La coopération entre les professionnels de l'éducation nationale et ceux du secteur médico-social est ainsi renforcée au sein même des établissements scolaires.

Cette évolution rejoint les objectifs de la transformation de l'offre médico-sociale, vers un accompagnement plus souple et inclusif, en milieu ordinaire. Ainsi depuis plusieurs années, aucune offre médico-sociale nouvelle n'est plus autorisée sans solution scolaire adossée à l'école.

Ce contexte national de transformation profonde sur cinq années a été inscrit dans le Projet Régional de Santé (PRS) Bourgogne-Franche-Comté. Il fait l'objet d'un suivi sur la base notamment des trois indicateurs nationaux suivants :

- réduction de 20% par an du nombre d'adultes maintenus en structures enfants au titre de l'amendement Creton
- scolarisation à l'école de 50% des enfants accompagnés en établissements spécialisés en décembre 2020, puis 80% en décembre 2022
- 50% de places de services dans l'offre médico-sociale (l'ensemble des établissements développera une offre de prestations en milieu ordinaire).

L'Agence Régionale de Santé et les académies de Besançon et Dijon sont pleinement mobilisées sur la mise en oeuvre de ces différentes mesures, et notamment sur l'appui au développement des unités d'enseignement externalisées en écoles, collèges et lycées sur l'ensemble de la région. Cette évolution doit être portée fortement par tous les acteurs afin que davantage de jeunes accompagnés en établissements spécialisés soient scolarisés en milieu ordinaire à l'horizon 2022.

Ce document présente une analyse régionale et par département des données recueillies dans le cadre de l'enquête régionale ARS-éducation nationale menée en février 2021. Il pose un état des lieux partagé de la situation régionale, et permet d'identifier précisément les évolutions à poursuivre.

L'ARS et les services de l'Education nationale remercient les établissements médico-sociaux qui ont tous répondu à l'enquête.

Le panel

L'enquête régionale concerne l'ensemble des établissements médico-sociaux de la région Bourgogne Franche-Comté accueillant des enfants et jeunes en situation de handicap.

Elle n'inclut pas les services.

Les 39 questionnaires d'établissements ont tous alimenté les informations requises afin d'obtenir des données exhaustives au 1^{er} février 2021.

Les gestionnaires d'établissements concernés sont : ACODEGE, MFBSSAM, PAPILLONS BLANCS DE BEAUNE, PEP CBFC, UGECAM, CROIX ROUGE FRANCAISE, ADAPEI DOUBS, ADDSEA, Association de gestion de l'IME du Grand Besançon, AHS FC, SALINS DE BREGILLE, SESAME AUTISME FC, APF, APEI de LONS, JURALLIANCE, ASMH, ETAPES, ADAPEI 58, CH PIERRE LOO, FOL 58, ADSEAN, HANDY'UP, AHSSEA, ALEFPA, AFSAME, ESPACES SITE PAUL CEZANNE, PAPILLONS BLANCS entre SAONE ET LOIRE, GCSMS HESPERIA 71, PEP 71, AMEC, MFSL, PAPILLONS BLANCS MACON, EPNAK, RECONNAISSANCES, EPMS DU TONNEROIS, DITEP SAINT GEORGES, APAJH, FONDATION ARC EN CIEL, ADAPEI90.

Ils gèrent 107 établissements médico-sociaux pour enfants en situation de handicap sur la région Bourgogne Franche Comté répartis sur l'ensemble des départements.

Le périmètre de l'enquête régionale

L'enquête régionale vise à connaître plus précisément la situation des jeunes accompagnés par les établissements médico-sociaux (Sessad non intégrés), en terme de parcours de scolarisation et de formation. Elle intègre l'ensemble des jeunes accueillis par ces établissements. Le terme « scolarisés » comprend également la notion de parcours de formation pour les jeunes de plus de 16 ans.

L'enquête analyse les données recueillies au niveau régional et par département, avec un zoom spécifique pour :

- les jeunes de moins de 16 ans,
- les itep,
- et les jeunes polyhandicapés.

Les données recueillies sont les suivantes :

- le nombre et pourcentage de jeunes scolarisés / formés,
 - le temps de scolarisation: temps plein, plus ou moins de 12 heures
 - l'existence des projets personnalisés de scolarisation (PPS)
 - le niveau des jeunes : cycles 1, 2, 3, 4, lycée
 - les modalités de scolarisation
 - en unité d'enseignement interne uniquement
 - en unité d'enseignement externalisée
 - en milieu ordinaire : classe ordinaire, segpa, lycée agricole, unité localisée d'inclusion scolaire (ULIS), centre de formation et d'apprentissage (CFA), maison familiale rurale (MFR), établissement régional d'enseignement adapté (EREA) .
- Le nombre de jeunes non scolarisés

- La situation des établissements médico-sociaux, sur les items suivants :
 - les unités d'enseignement externalisées en écoles, collèges, lycées
 - le nombre d'ETP d'enseignants
 - les formations internes au sein des établissements médico-sociaux , avec ou sans certifications
 - les formations effectuées au bénéfice des établissements scolaires portant une unité externalisée.

Cette enquête régionale a permis de faire un état des lieux conjoint, établissement par établissement.

Elle a contribué à nourrir les réflexions partagées entre l'Education nationale, l'ARS et chaque gestionnaire quant à la scolarisation des jeunes, et également sur les perspectives d'évolution de l'offre propre à chaque établissement, notamment dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens signés avec chaque gestionnaire.

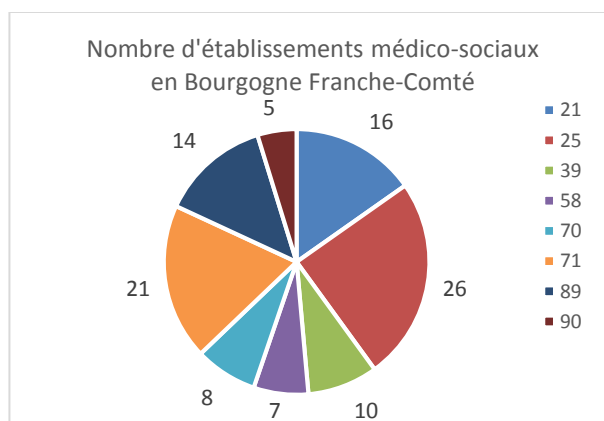
Ce document présente une synthèse régionale et départementale des données recueillies sur les différents items cités ci-dessus.

La situation régionale et départementale en terme de scolarisation des jeunes, est à mettre en lien principalement avec les pratiques des établissements, et les évolutions de celles-ci réalisées ou à construire.

Il conviendra également, dans le cadre de l'analyse globale d'une zone géographique ciblée, de faire le lien avec la composition spécifique de l'offre, au regard notamment des différents types de handicap des jeunes accueillis (proportion de l'offre départementale pour jeunes avec polyhandicap, jeunes avec handicaps moteurs ou sensoriels, proportion de services,...).

Les contrôles de cohérence ont été opérés sur les retours d'enquête, et les incohérences relevées ont conduit à resolliciter les gestionnaires concernés. Il peut rester de manière très peu significative, quelques petites différences infimes de totaux, selon que les sommes aient été réalisées à partir des chiffres relatifs aux temps de scolarisation ou de ceux des modalités de scolarisation (moins de 1% du total des jeunes accueillis) .

Les évolutions depuis 2018 sont à analyser au regard des réalités de terrain (par exemple, déménagement d'une structure d'un département vers un autre, transformation d'IME en dispositif DIME, ect ..).



Les chiffres - clés en BFC au 1^{er} février 2021

En BREF



39 gestionnaires d'établissements médico-sociaux
107 établissements médico-sociaux
4897 enfants accueillis



4 039 enfants scolarisés (82,48%)

dont 2 334 à mi-temps et plus



858 enfants non scolarisés(17,52%)

Modes de scolarisation

- **2112** enfants scolarisés en unités d'enseignement internes uniquement , soit **43 %** du total des jeunes accueillis
- **1229** enfants scolarisés en unités d'enseignement externalisées (milieu ordinaire) soit **25 %** du total des jeunes accueillis
- **509** jeunes en scolarisation individuelle en classe ordinaire, soit **10%**
- **146** enfants en ULIS, soit **3%** du total des jeunes accueillis

1884 jeunes sont donc scolarisés en milieu ordinaire, selon les modalités précisées ci-dessus, soit **39 %**

A noter

Une augmentation conséquente du nombre de jeunes âgés de plus de 16 ans (+ 302)

1765 jeunes de plus de 16 ans lors de l'enquête régionale 2018, et 2067 en 2021.

Le pourcentage de jeunes de plus de 16 ans passe ainsi de 38% à **42 %** en moyenne régionale, **et jusqu'à 47% et 52 %** sur la Saône et Loire et le Territoire de Belfort.



OBJECTIF NATIONAL décembre 2022

80% des enfants scolarisés en milieu ordinaire



En Bourgogne Franche Comté,

39% des enfants accueillis en établissements médico-sociaux sont scolarisés en milieu ordinaire (29 % en 2018).

Ce pourcentage s'élève à **53 % pour les jeunes de moins de 16 ans** (39 % en 2018).

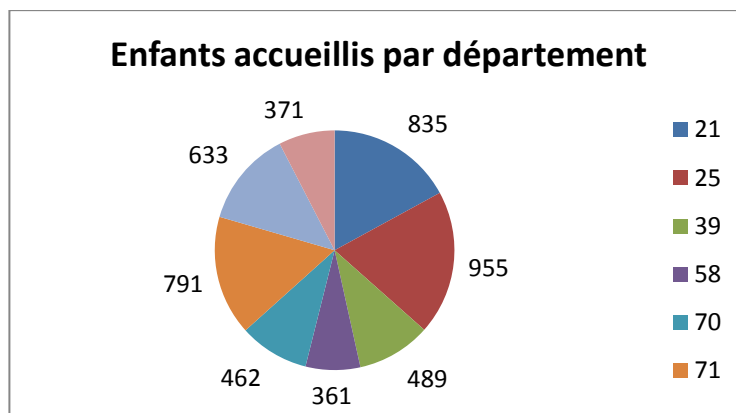
1 ^{er} février 2021	21	25	39	58	70	71	89	90	Région,
tous jeunes accueillis	38 %	39 %	22 %	60 %	43 %	37 %	31 %	46 %	39 %
jeunes de moins de 16 ans estimations	53 %	53 %	27 %	76 %	51 %	59 %	38 %	61 %	53 %

Pour rappel, les valeurs de la précédente enquête régionale de décembre 2018

1 ^{er} décembre 2018	21	25	39	58	70	71	89	90	Région,
tous jeunes accueillis	13%	33%	10%	56%	36%	24%	30%	42%	29%
jeunes de moins de 16 ans estimations	20%	46%	17%	78%	42%	34%	34%	56%	39%

Etat des lieux au 1^{er} février 2021

1. LES ENFANTS ACCUEILLIS DANS LES ETABLISSEMENTS MEDICO SOCIAUX DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE



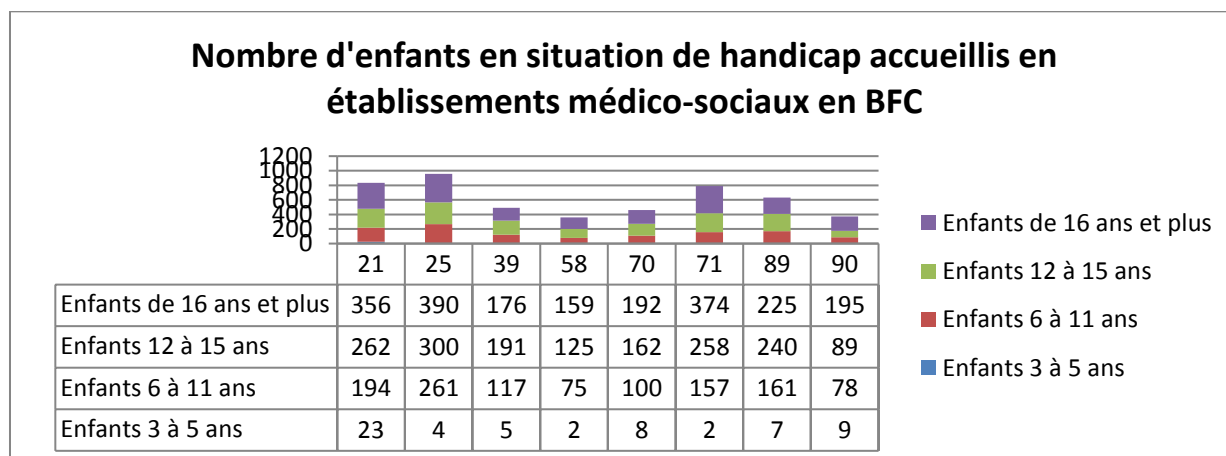
Le nombre d'enfants accueillis en établissements médico-sociaux en Bourgogne Franche-Comté est de 4 897.

19% sont accueillis dans le département du Doubs, 16% en Saône et Loire, 17% en Côte d'or, 13% dans l'Yonne, puis entre 7 % et 9% dans les autres départements.

	Région	21	25	39	58	70	71	89	90
jeunes en établissements	4897	835	955	489	361	462	791	633	371
jeunes de 0-20 ans statiss 2019	642 065	123 248	134 456	59 379	39 855	54 380	120 274	76 576	33 897
en %age 2021	0,76%	0,68%	0,71%	0,82%	0,91%	0,85%	0,66%	0,83%	1,09%
En %age 2018	0,71%	0,52%	0,73%	0,70%	0,99%	0,83%	0,61%	0,79%	0,97%

Si l'on rapporte le nombre de jeunes accueillis dans les établissements médico-sociaux au nombre de jeunes de moins de 20 ans du département (statiss 2019), le ratio obtenu varie de 0.66% (Saône et Loire) à 1,09% (Territoire de Belfort), pour une moyenne régionale de 0.76%.

Cette donnée doit être prise en compte dans l'analyse globale de la situation de chaque département, au regard d'une part des besoins identifiés dans chacun d'eux, et d'autre part de la composition de l'offre spécifique à chaque territoire.



	21	25	39	58	70	71	89	90	Région 2021	Région 2018
16 ans et plus	356	390	176	159	192	374	225	195	2067	1765
12 à 15 ans	262	300	191	125	162	258	240	89	1627	1684
6 à 11 ans	194	261	117	75	100	157	161	78	1143	1122
3 à 5 ans	23	4	5	2	8	2	7	9	60	34
Total	835	955	489	361	462	791	633	371	4897	4605
%age plus 16 ans	42,63%	40,84%	35,99%	44,04%	41,56%	47,28%	35,55%	52,56%	42,21%	38,33%
12 à 15 ans	31,38%	31,41%	39,06%	34,63%	35,06%	32,62%	37,91%	23,99%	33,22%	36,57%
6 à 11 ans	23,23%	27,33%	23,93%	20,78%	21,65%	19,85%	25,43%	21,02%	23,34%	24,36%
3 à 5 ans	2,75%	0,42%	1,02%	0,55%	1,73%	0,25%	1,11%	2,43%	1,23%	0,74%

4 897 enfants sont accueillis dans les établissements de Bourgogne Franche Comté au 1^{er} février 2021. Les jeunes de « 16 ans et plus » représentent la tranche d'âge la plus nombreuse, soit plus de 42,21% en moyenne régionale. Ce pourcentage a augmenté depuis 2018 de près de 4 points. Il varie de près de la moitié des jeunes au sein de Territoire de Belfort (52,56 %) à 35,55% dans l'Yonne. Cette situation illustre l'importance de la mission des établissements quant à l'accompagnement des jeunes vers la formation et l'insertion professionnelle.

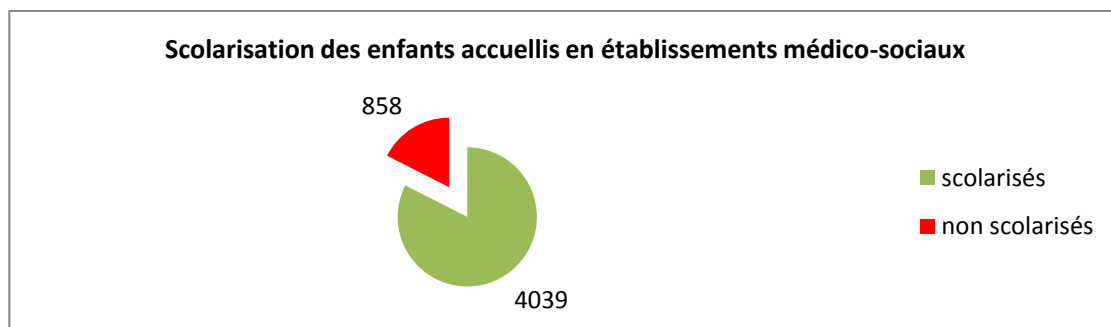
Le Territoire de Belfort apparaît comme le département où les jeunes ont un âge plus avancé, et l'Yonne comme le département où la moyenne d'âge est la plus faible (près 70% de jeunes de 6 à 15 ans).

Les jeunes de 12 à 15 ans constitue globalement un tiers des effectifs.

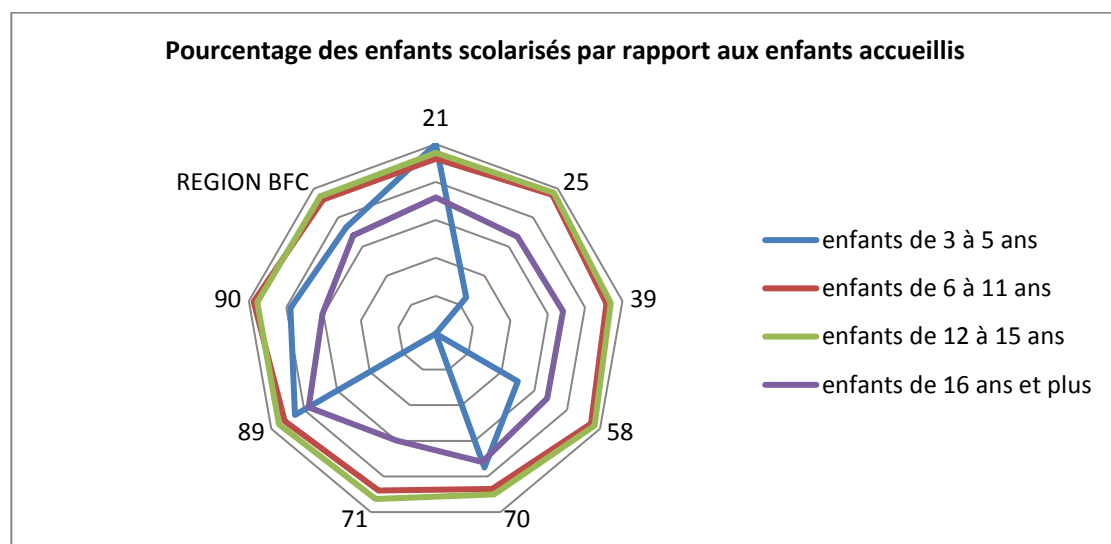
Les jeunes de 6 à 11 ans représentent en moyenne régionale un quart des jeunes accueillis en établissements, avec un écart allant de 20% (Saône et Loire) à 27% (Doubs).

Les enfants de 3 à 5 ans sont logiquement en nombre très limité (60 jeunes soit 1, 23% de l'effectif).

2. LA SITUATION DES JEUNES EN TERMES DE SCOLARISATION/ FORMATION



82,5% (85% en 2018) des jeunes accueillis en établissements médico-sociaux en Bourgogne Franche-Comté sont scolarisés et/ou en formation (quelquesoit les temps et les modes de scolarisation).



Régionalement, les jeunes de 6 à 15 ans apparaissent bien scolarisés au sein de chacun des départements. Le décrochage marqué en 2018 dans le département de Haute-Saône sur des jeunes de 6/11 ans moins scolarisés n'est plus constaté en 2021.

Les jeunes des tranches d'âges 3/5 ans et « 16 ans et plus » sont les moins scolarisés/ formés.

Pour la tranche d'âge 3/5 ans, le département de la Haute Saône est marqué par une amélioration notable entre 2018 et 2021.

Pour les jeunes de plus de 16 ans, leur nombre a augmenté depuis 2018 et ils apparaissent dans une proportion moindre dans un parcours de scolarisation/ formation.

	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION BFC 2021	Région BFC 2018
Enfants de 3 à 5 ans	100%	25,00%	NS	50%	75%	NS	85,71%	77,78%	73,33%	70.59%
Enfants de 6 à 11 ans	92,27%	95,79%	91,45%	94,67%	87,00%	87,90%	91,93%	97,44%	92,39%	88.59%
Enfants de 12 à 15 ans	95,42%	97,00%	93,72%	96,80%	90,12%	92,64%	95,42%	95,51%	94,65%	93.47%
Enfants de 16 ans et plus	71,91%	66,92%	68,18%	67,92%	71,88%	59,89%	77,33%	60,51%	67,68%	74.39%

2.1. Enfants scolarisés par département

	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION BFC
Nombre d'enfants accueillis	835	955	489	361	462	791	633	371	4897
Nombre d'enfants scolarisés	708	803	406	301	377	601	557	286	4039
Pourcentage d'enfants scolarisés	84,79%	84,08%	83,03%	83,38%	81,60%	75,98%	87,99%	77,09%	82,48%
Pourcentage d'enfants scolarisés	78,37%	89,80%	79,90%	81,16%	75,33%	83,49%	92,71%	94,07%	84,80%

Le pourcentage d'enfants accueillis en établissements médico-sociaux qui sont scolarisés varie de 75,98% en Saône et Loire à 87,99% pour l'Yonne (indépendamment du mode de scolarisation et du temps de scolarisation). Cette donnée est à mettre en lien avec le pourcentage de jeunes âgés de plus de 16 ans, plus important en Saône et Loire et dans le territoire de Belfort (et croissant de 2018 à 2021), et plus faible dans l'Yonne.

2.2. Enfants scolarisés par tranche d'âges

	3 à 5 ans	6 à 11 ans	12 à 15 ans	16 ans et plus	Total
Nombre d'enfants accueillis	60	1143	1627	2067	4897
Nombre d'enfants scolarisés	44	1056	1540	1399	4039
Pourcentage d'enfants scolarisés	73,33%	92,39%	94,65%	67,68%	82,48%
Pourcentage d'enfants scolarisés 2018	70,59%	88,59%	93,47%	74,39%	84,80%

Les jeunes de 12 à 15 ans sont scolarisés à plus de 94%, et ceux de 6 à 11 ans à plus de 92%. Plus d'un quart des jeunes de 3/5 ans et 16 ans et plus ne sont pas scolarisés. Une amélioration est constatée entre 2018 et 2021 pour les 3 /15 et une dégradation pour les 16 ans et plus, ceux-ci étant en nombre plus important qu'en 2018.

2.3. Zoom sur les jeunes de moins de 16 ans

	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION BFC
Total d'enfants accueillis	479	565	313	202	270	417	408	176	2830
Total d'enfants scolarisés	452	542	286	193	239	377	383	168	2640
Pourcentage d'enfants scolarisés 2021	94,36%	95,93%	91,37%	95,54%	88,52%	90,41%	93,87%	95,45%	93,29%
Pourcentage d'enfants scolarisés 2018	91,69%	93,91%	90,94%	94,27%	77,08%	88,76%	95,74%	95,17%	91,27%

Un zoom sur les jeunes de moins de 16 ans permet de préciser les situations départementales.

Ainsi, La Saône et Loire et le Territoire de Belfort qui présentent une proportion importante de jeunes de 16 ans et plus (plus de 47%) voient le taux de scolarisation passer respectivement de 77% et 76% (tous âges considérés) à 95.5% et 90% (pour les jeunes de moins de 16 ans).

Le ratio de jeunes de moins de 16 ans scolarisés (quelquesoit le mode et le nombre d'heures) est de plus de 90% pour l'ensemble des départements hormis la Haute-Saône (88%). Une progression est notable sur l'ensemble du territoire, hormis l'Yonne pour qui une légère baisse est constatée. La Haute-Saône a progressé quand à elle de près de 10 points.

3. LES JEUNES NON SCOLARISES

17.52 % (15% en 2018) des enfants accueillis en établissements médico-sociaux en Bourgogne Franche-Comté ne sont pas scolarisés et/ou en formation.

3.1. Jeunes non scolarisés par département

	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION BFC
Nombre d'enfants accueillis	835	955	489	361	462	791	633	371	4897
Nombre d'enfants non scolarisés	127	152	83	60	85	190	76	85	858
Pourcentage d'enfants non scolarisés 2021	15,21%	15,92%	16,97%	16,62%	18,40%	24,02%	12,01%	22,91%	17,52%
Pourcentage d'enfants non scolarisés 2018	21,63%	10,20%	20,10%	18,84%	24,67%	16,51%	7,29%	5,93%	15,20%

Le pourcentage d'enfants accueillis en établissements médico-sociaux qui sont non scolarisés varie entre 12% dans l'Yonne et 24% en Saône et Loire. Une amélioration de la situation est constatée entre 2018 et 2021 pour les départements de la Côte d'Or, du Jura, de la Nièvre, de la Haute-Saône.

3.2. Jeunes non scolarisés par tranche d'âges

	3 à 5 ans	6 à 11 ans	12 à 15 ans	16 ans et plus	Total
Nombre d'enfants accueillis	60	1143	1627	2067	4897
Nombre d'enfants non scolarisés	16	87	87	668	858
Pourcentage d'enfants non scolarisés 2021	26,67%	7,61%	5,35%	32,32%	17,52%
Pourcentage d'enfants non scolarisés 2018	29,41%	11,41%	6,53%	25,61%	15,20%

Plus de 30% (25% en 2018) des jeunes de 16 ans et plus ne sont pas dans un parcours de scolarisation/formation. Les jeunes de plus de 16 ans représentent 78% des jeunes non scolarisés. Pour les autres jeunes, le ratio indique une amélioration de la situation entre 2018 et 2021.

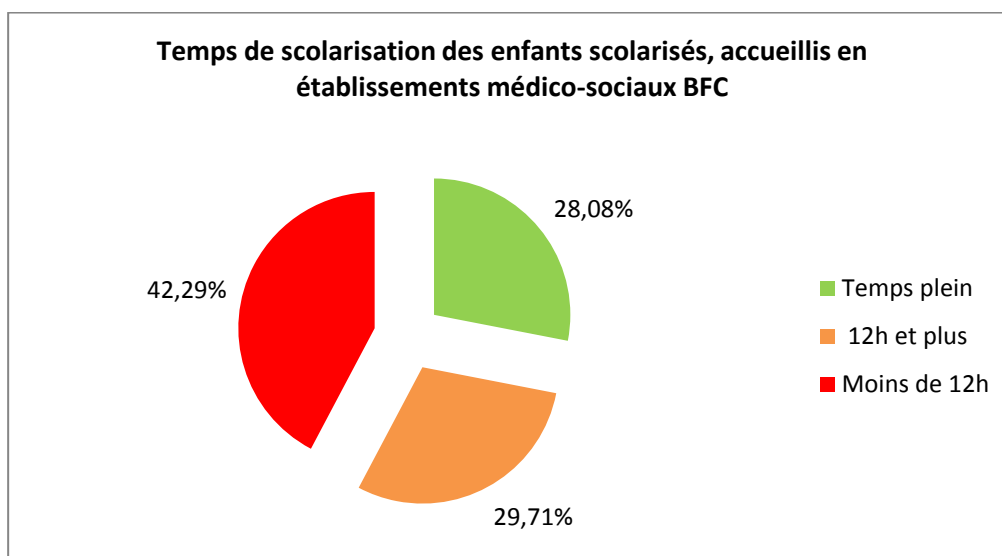
3.3. Zoom sur les jeunes non scolarisés de moins de 16 ans

	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION BFC
Total d'enfants accueillis	479	565	313	202	270	417	408	176	2830
Total d'enfants non scolarisés	27	23	27	9	31	40	25	8	190
Pourcentage d'enfants non scolarisés 2021	5,64%	4,07%	8,63%	4,46%	11,48%	9,59%	6,13%	4,55%	6,71%
Pourcentage d'enfants non scolarisés 2018	8,31%	6,09%	9,06%	5,73%	22,92%	11,24%	4,26%	4,83%	8,73%

La proportion de jeunes de moins de 16 ans accueillis en établissements médico-sociaux non scolarisés est le plus élevé en Haute-Saône avec une amélioration significative de la situation 22.9% en 2018 et désormais 11,5% en 2021. La situation régionale s'est également améliorée de 2 points. Le Doubs, la Nièvre et le Territoire de Belfort présentent le plus faible ratio de jeunes de moins de 16 ans non scolarisés avec moins de 5%.

4. LES TEMPS DE SCOLARISATION

4.1. L'ensemble des jeunes scolarisés



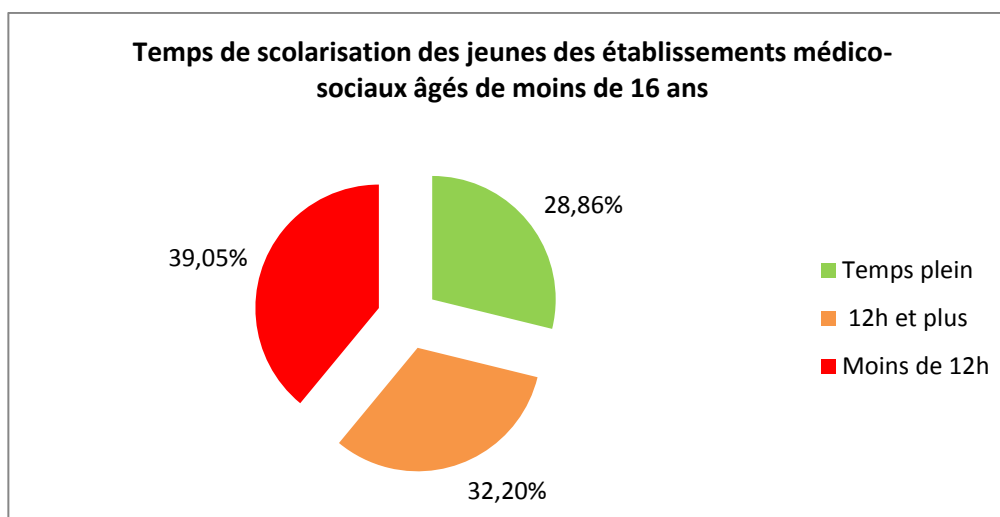
	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION BFC 2021	Région BFC 2018
Nombre d'enfants scolarisés	708	803	406	301	377	601	557	286	4039	3905
% enfants scolarisés à temps plein	51,6%	20,5%	30,0%	23,6%	42,7%	11,0%	11,3%	42,3%	28,1%	29.81%
% enfants scolarisés 12h et plus	18,4%	46,6%	31,5%	24,3%	24,1%	24,5%	35,2%	21,3%	29,7%	29.27%
% enfants scolarisés moins de 12h	30,1%	32,9%	38,9%	52,5%	33,2%	64,6%	53,5%	36,4%	42,3%	40.82%

En Bourgogne Franche-Comté, près de 60% des enfants scolarisés bénéficient de 12h et plus de scolarisation.

La situation est contrastée, entre le département de Côte d'Or et la Saône et Loire où respectivement 69.9% contre 35.4% des jeunes sont scolarisés 12h et plus.

Près de 30% des jeunes de la région bénéficient d'une scolarisation à temps plein, ce ratio variant des 51.2% à 11%.

4.2. Les jeunes de moins de 16 ans



	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION BFC 2021	Région BFC 2018
Nombre d'enfants scolarisés	452	542	286	193	239	377	383	168	2640	2592
% enfants scolarisés à temps plein	51,33%	20,30%	27,97%	34,72%	31,80%	14,85%	14,62%	50,60%	28,86%	25,54%
% enfants scolarisés 12h et plus	20,80%	51,29%	33,57%	30,05%	33,05%	26,26%	30,03%	18,45%	32,20%	34,80%
% enfants scolarisés moins de 12h	27,88%	28,41%	39,16%	35,75%	35,15%	58,89%	55,35%	30,95%	39,05%	39,54%

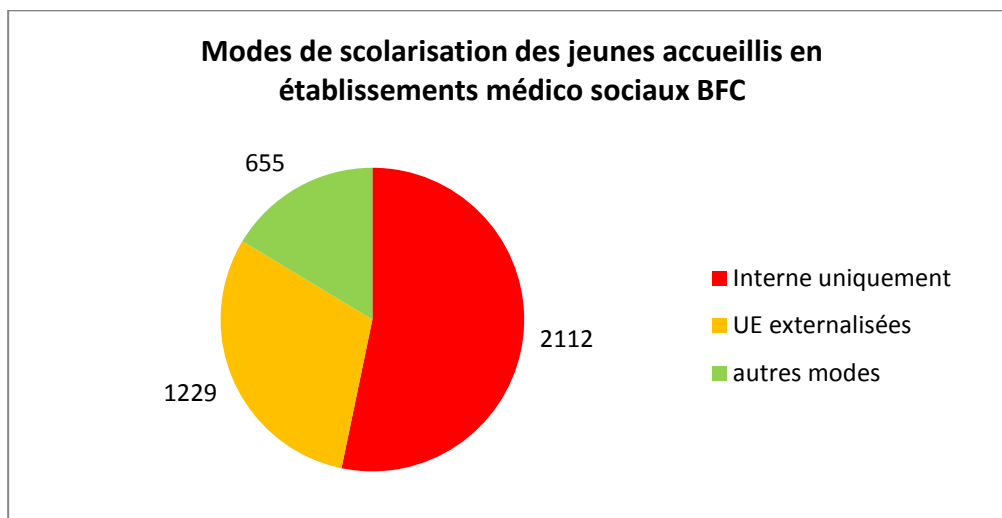
Les ratios régionaux de temps de scolarisation des jeunes de moins de 16 ans sont relativement proches des données de l'ensemble des enfants scolarisés.

28% des jeunes de moins de 16 ans de la région bénéficie d'une scolarisation à temps plein, avec un écart considérable entre les départements : écart allant de 14.62% à 51.33%.

Les départements de Côte d'Or, du Doubs et le Territoire de Belfort offrent une situation plus favorable, avec plus de 70 % des jeunes bénéficiant de 12h et plus de scolarisation. Ce ratio tombe à 41% pour la Saône et Loire où 58.89% des jeunes ont moins de 12h de scolarisation.

5. LES MODES DE SCOLARISATION

5.1. Répartition entre les modes de scolarisation (UE internes, UE externalisées, autres modes en milieu ordinaire)



	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION BFC
Nbre de jeunes scolarisés en interne uniquement	372	417	293	88	178	308	349	107	2112
%age de jeunes scolarisés en interne uniquement	53,76%	52,92%	72,89%	28,76%	47,47%	54,05%	62,77%	38,63%	53,26%
Nbre de jeunes scolarisés en UE externalisées	66	282	44	189	157	234	167	90	1229
%age de jeunes scolarisés en UE externalisées	9,54%	35,79%	10,95%	61,76%	41,87%	36,36%	30,04%	32,49%	30,37%
Nbre de jeunes autres modes	254	89	65	29	40	58	40	80	655
%age jeunes autres modes	36,71%	11,29%	16,17%	9,48%	10,67%	9,59%	7,19%	28,88%	16,37%
Total des enfants scolarisés ou formés 2021	692	788	402	306	375	605	556	277	4001
Total des enfants scolarisés ou formés 2018	504	849	315	338	343	591	571	273	3784

53.26% des jeunes scolarisés (et non des jeunes accueillis) le sont en unités internes au niveau régional, avec une variation interdépartementale extrêmement importante :

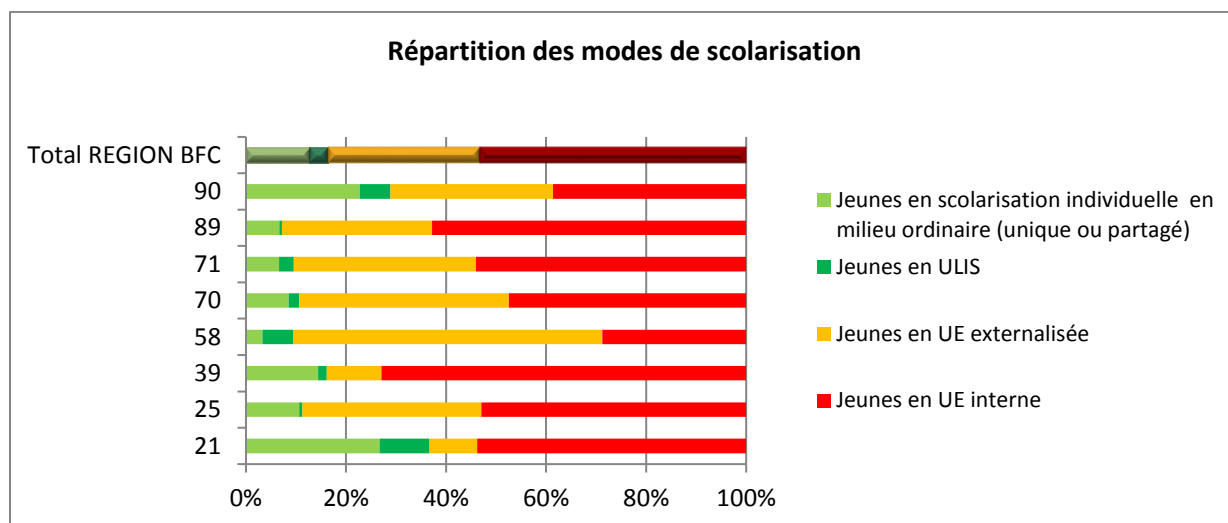
- moins de 30% des jeunes scolarisés de la Nièvre sont scolarisés en interne
- et plus de 72% dans le Jura.

Les unités d'enseignement externalisées permettent de scolariser les jeunes dans des proportions très différentes allant de 9% des jeunes scolarisés (Côte d'Or et Jura) à plus de 61% des jeunes scolarisés de la Nièvre.

Quant aux « autres modes de scolarisation » (en milieu ordinaire), ils représentent 16.37% des enfants scolarisés (11% en 2018). La Côte d'Or a progressé de manière significative sur cette modalité de scolarisation en passant de 10.12% en 2018 à 36.71% en 2021.

L'Yonne a progressé même si le pourcentage reste faible en passant de 3.5% à 7.2% entre 2018 et 2021 des jeunes.

5.2. Graphique sur les modes de scolarisation



5.3. Zoom sur les « autres modes » de scolarisation

Les tableaux suivants précisent les modalités de scolarisation des 655 jeunes inscrits dans les « autres modes », en indiquant la répartition de ces jeunes entre

- les classes ordinaires, les segpa,
- les unités localisées d'inclusion scolaire (ULIS écoles, ULIS collèges, ULIS lycées),
- les lycées agricoles, les établissements régionaux d'enseignement adapté(EREA), les centres de formation des apprentis (CFA), les maisons familiales rurales (MFR).

5.3.1. Autres modes de scolarisation : les jeunes en classe ordinaire, SEGPA et ULIS

	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION BFC 2021	REGION BFC 2018
Nbre de jeunes scolarisés en classe ordinaire (école, collège, lycée hors agricole)	157	60	28	2	14	29	30	52	372	195
%age de jeunes scolarisés en classe ordinaire (école, collège, lycée)	22,69%	7,61%	6,97%	0,65%	3,73%	4,79%	5,40%	18,77%	9,30%	5,15%
Nbre de jeunes scolarisés en SEGPA	13	12	11	6	6	3	2	1	54	63
%age de jeunes scolarisés en SEGPA	1,88%	1,52%	2,74%	1,96%	1,60%	0,50%	0,36%	0,36%	1,35%	1,66%
Nbre de jeunes en ULIS	69	5	7	19	8	18	3	17	146	98
%age de jeunes ULIS	9,97%	0,63%	1,74%	6,21%	2,13%	2,98%	0,54%	6,14%	3,65%	2,59%

372(195 en 2018) jeunes sont scolarisés en classes ordinaires, soit un peu plus de 9% des effectifs régionaux. La Côte d'Or et le Territoire de Belfort présentent des réalités fortes avec respectivement 22.69% et 18.77%. La Nièvre ne compte que 2 jeunes en classes ordinaires (moins de 1% des ses jeunes).

54 jeunes sont scolarisés en Segpa et 146 en ULIS.

La scolarisation en ULIS pour les jeunes des établissements est plus développée en Côte d'Or, dans la Nièvre ainsi que sur le Territoire de Belfort. Dans l'Yonne, trois jeunes sont scolarisés en ULIS.

5.3.2. Zoom sur les jeunes scolarisés en ULIS : ULIS écoles, ULIS collèges, et ULIS lycées

	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION BFC 2021	Région BFC 2018
Nbre de jeunes scolarisés en ULIS école	38	1	2	17	3	14	1	6	82	43
%age de jeunes scolarisés en ULIS école	5,49%	0,13%	0,50%	5,56%	0,80%	2,31%	0,18%	2,17%	2,05%	1,14%
Nbre de jeunes scolarisés en ULIS Collège	21	4	2	2	1	3	2	10	45	44
%age de jeunes scolarisés en ULIS Collège	3,03%	0,51%	0,50%	0,65%	0,27%	0,50%	0,36%	3,61%	1,12%	1,16%
Nbre de jeunes en ULIS Lycée	10	0	3	0	4	1	0	1	19	11
%age jeunes ULIS Lycée	1,45%	0,00%	0,75%	0,00%	1,07%	0,17%	0,00%	0,36%	0,47%	0,29%

146 jeunes sont scolarisés en ULIS, principalement ULIS école et ULIS collège (127 soit 19 jeunes en ULIS lycée). Les départements les plus concernés sont le Territoire de Belfort (écoles, collèges), la Nièvre (écoles) et la Côte d'Or (école, collège et Lycées).

5.3.3. Autres modes de scolarisation : les jeunes en lycées agricoles, EREA, CFA, MFR

	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION BFC 2021	Région BFC 2018
Nbre de jeunes scolarisés en lycée agricole	0	1	1	2	6	1	0	2	13	4
%age de jeunes scolarisés en lycée agricole	0,00%	0,13%	0,25%	0,65%	1,60%	0,17%	0,00%	0,72%	0,32%	0.11%
Nbre de jeunes scolarisés en EREA	1	4	5	0	0	1	0	0	11	5
%age de jeunes scolarisés en EREA	0,14%	0,51%	1,24%	0,00%	0,00%	0,17%	0,00%	0,00%	0,27%	0.13%
Nbre de jeunes en CFA	14	2	12	0	1	4	5	6	44	27
%age de jeunes CFA	2,02%	0,25%	2,99%	0,00%	0,27%	0,66%	0,90%	2,17%	1,10%	0.71%
Nbre de jeunes en MFR	0	5	1	0	5	2	0	2	15	17
%age de jeunes en MFR	0,00%	0,63%	0,25%	0,00%	1,33%	0,33%	0,00%	0,72%	0,37%	0.45%

83 jeunes (53 en 2018) sont scolarisés dans ces autres modes de scolarisation, majoritairement en CFA et MFR.

6. LES TAUX DE SCOLARISATION EN MILIEU ORDINAIRE = INDICATEUR NATIONAL

Comme indiqué dans l'introduction du document, la transformation de l'offre médico-sociale a été inscrite dans le Projet Régional de Santé (PRS) et fait l'objet d'un suivi national et régional sur la base de trois indicateurs nationaux, dont l'indicateur suivant : la scolarisation à l'école de 50% des enfants accompagnés par les établissements spécialisés en 2020, puis 80% en 2022.

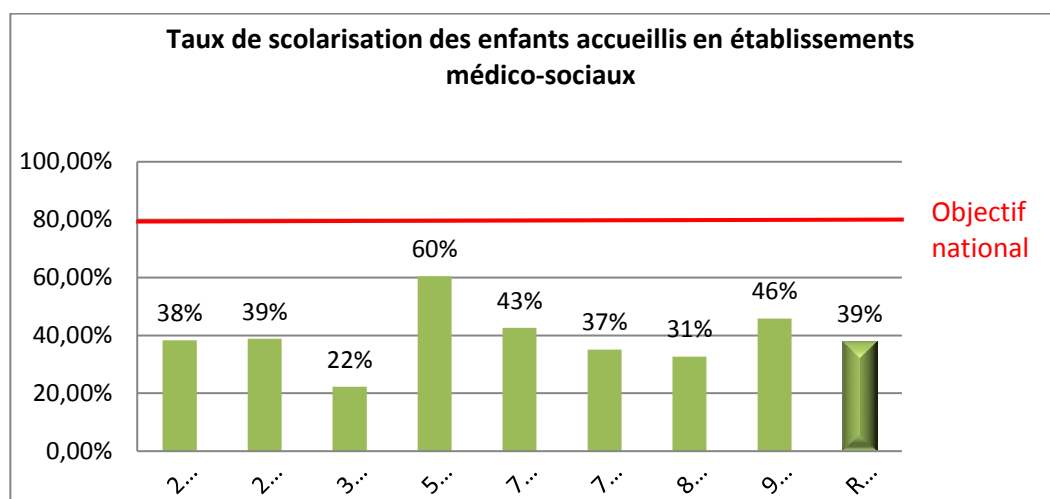
L'enquête régionale permet de connaître plus précisément la situation de la Bourgogne Franche-Comté. Sur 4897 jeunes accueillis par les établissements médico-sociaux, 1878 sont scolarisés en milieu ordinaire (1336 en 2018), soit 39% en 2021 et 29% en 2018 (scolarisation individuelle, ULIS, unités externalisées).

Ce taux varie de 22% dans le Jura à 60% dans la Nièvre.

Quatre départements sont situés en dessous de cette moyenne régionale de 39%, et 4 à la moyenne et au dessus.

L'objectif national des 80% représente encore une cible relativement éloignée. La mobilisation des gestionnaires médico-sociaux, de l'Education nationale et de l'ARS est à poursuivre afin de développer les différentes modalités de parcours de scolarisation en milieu ordinaire, avec un accompagnement adapté, et en cohérence avec le projet de vie de chaque jeune.

Dans ce contexte, l'externalisation des unités d'enseignement est à renforcer.



	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION
Nombre de jeunes accueillis	835	955	489	361	462	791	633	371	4897
Nombre de jeunes scolarisés en milieu ordinaire (individuel, ULIS ou UE externalisée)	320	373	108	217	200	290	199	171	1878
Taux de scolarisation milieu ordinaire 2021	38%	39%	22%	60%	43%	37%	31%	46%	39%
Taux de scolarisation en milieu ordinaire 2018	13%	33%	10%	56%	36%	24%	30%	42%	29%

1878 jeunes sont au 1^{er} février 2021 scolarisés en milieu ordinaire (individuel, ULIS, unité d'enseignement externalisée), soit 39% des jeunes accueillis (29% en 2018).
Le taux de la Nièvre apparaît le plus élevé avec 60% (56% en 2018), et ceux du Jura et de la Côte d'Or ont progressé bien que restant relativement faibles.

7. LES RESSOURCES EN ENSEIGNANTS

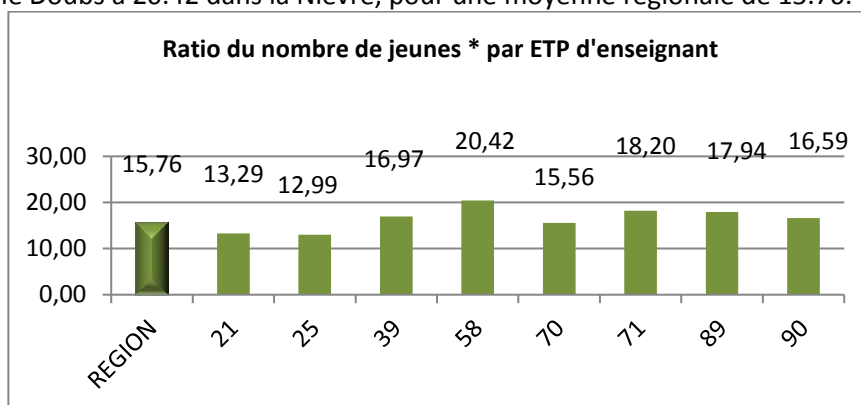
L'enquête permet de présenter une analyse régionale de la ressource en enseignants, au regard du nombre de jeunes scolarisés d'une part, et du nombre total de jeunes accueillis d'autre part (en intégrant donc les jeunes non scolarisés). En effet, chaque jeune est appelé à bénéficier d'un temps de scolarisation adapté à ses besoins et à ses capacités.

Est présenté également un ratio complémentaire, qui prend en compte le fait que des jeunes sont en scolarisation individuelle, dans des proportions variables selon les départements. Par exemple, cette proportion est particulièrement importante dans le Territoire de Belfort. Ces jeunes en scolarisation individuelle ne sont donc pas scolarisés auprès des ETP d'enseignants des établissements.

	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION BFC 2021	Région BFC 2018
ETP enseignants	42,5	65,5	24,75	16,5	27	40,5	33	17	266,75	276,75
Nbre d'enfants <u>scolarisés</u> par enseignant (tous types de scolarisation)	16,66	12,26	16,40	18,24	13,96	14,84	16,88	16,82	15,14	14,11
Nombre d'enfants <u>accueillis</u> par enseignant (incluant les jeunes non scolarisés)	19,65	14,58	19,76	21,88	17,11	19,53	19,18	21,82	18,36	16,64
Nbre d'enfants scolarisés en interne et en unités externalisées, et non scolarisés (retrait des jeunes en scolarisation indiv ou ulis)	565	851	420	337	420	737	592	282	4204	4075
Nbre d'enfants scolarisés en interne et en unités externalisées, et non scolarisés, par enseignant	13,29	12,99	16,97	20,42	15,56	18,20	17,94	16,59	15,76	14,72

Le nombre d'enfants scolarisés par ETP d'enseignant est régionalement d'environ 15 (14 en 2018). Si l'on prend en compte l'ensemble des jeunes accueillis (soit 4897 jeunes comprenant les jeunes non scolarisés), il s'élève à 18,36 (16,6 en 2018). Cependant, une partie des jeunes est scolarisée dans des classes ordinaires (et donc pas auprès des enseignants des établissements médico-sociaux). La Nièvre comptabilise le plus d'enfants scolarisés par enseignant avec 18,24, et un nombre d'enfants accueillis par enseignant de 21.88.

Le graphique ci-dessous présente une comparaison interdépartementale de ce ratio spécifique, qui va de 12.99 dans le Doubs à 20.42 dans la Nièvre, pour une moyenne régionale de 15.76.



* Nbre enfants scolarisés en interne et en unités externalisées, et non scolarisés par ETP d'enseignant (n'inclut pas les jeunes en scolarisation individuelle et en ULIS, comme explicité précédemment)

8. LES FORMATIONS

Le détail des types de formations professionnelles dispensées aux jeunes par l'établissement (en interne), ainsi que les référentiels de diplômes visés et le nombre d'attestations de compétences mises en place par diplôme visé sont recensés en annexe.

La situation des établissements est très différenciée sur cet item.

Globalement ces formations peuvent être regroupées en 6 catégories :

- HYGIENE et ENTRETIEN (entretien des locaux, hygiène et propreté, blanchisserie, lingerie, buanderie, service à la personne) ;
- RESTAURATION (cuisine traditionnelle, cuisine collective, service en salle, hygiène et alimentation)
- ESPACE VERT (maraichage, paysagisme, horticulture) ;
- BATIMENTS (maçonnerie, menuiserie, peinture, métallerie, bois) ;
- INDUSTRIE et LOGISTIQUE (logistique, magasinier, mécanique, conditionnement, fabrication industrielle) ;
- AUTRES (français, mathématique, couture, formation générale, validation des acquis).

Plus de 100 formations ont été recensées en BFC. 3 structures en proposent en Côte d'Or, 8 dans le Doubs, 5 dans le Jura, 2 dans la Nièvre, 6 en Haute-Saône, 15 en Saône et Loire, 2 dans l'Yonne et 2 dans le Territoire de Belfort.

Ces formations préparent le plus fréquemment à un CAP, un certificat de formation générale, un brevet professionnel ou une reconnaissance des savoir-faire professionnels.

Les éléments saisis par les établissements ont été synthétisés et feront l'objet d'une réflexion partagée ARS - Education nationale - établissements afin de développer les certifications (reconnaissance de savoir-faire professionnels et attestations de compétences).

Focus sur les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés (EEAP)

Le nombre d'enfants en situation de polyhandicap accueillis dans les établissements médico-sociaux de Bourgogne Franche Comté au 1^{er} février 2021 était de 292 (242 en 2018). 119 jeunes étaient scolarisés, quelque soit le mode et le temps de scolarisation (99 en 2018).

1. PANEL / LISTE DES ETABLISSEMENTS pour enfants et adolescents polyhandicapés (EEAP)

1.1. Côte d'Or :

EEAP Le Sapin Bleu à Montbard géré par MFBSAM

EEAP CRF à Messigny et Vantoux géré par la Croix-Rouge Française

1.2. Doubs

EEAP Besançon, géré par ADAPEI du Doubs

EEAP du Pays de Montbéliard à Valentigney, géré par ADAPEI du Doubs

EEAP Salins de Brégille à Besançon géré par Salins de Brégille (non intégré au focus EEAP en 2018)

1.3. Jura

EEAP SAPH à Perrigny, géré par l'APEI de Lons Le Saunier

Polymômes à Dole, géré par ETAPES

1.4. Nièvre

EEAP Louis WILLEMMAIN à URZY FEUILLES, géré par ADAPEI 58

1.5. Haute-Saône

Retour de données globalisé d'où données spécifiques polyhandicap non identifiables

1.6. Saône et Loire

EEAP à Tournus, géré par Espaces site Paul Cezanne

EEAP L'étang du Prince à Paray le Monial, géré par Papillons Blancs entre Saône et Loire

EEAP Les Milles Soleils APB Creusot à Le Breuil, géré par GCSMS Hesperia

1.7. Yonne

EEAP Les oliviers à Sens, par EPNAK(non présent dans l'étude 2018)

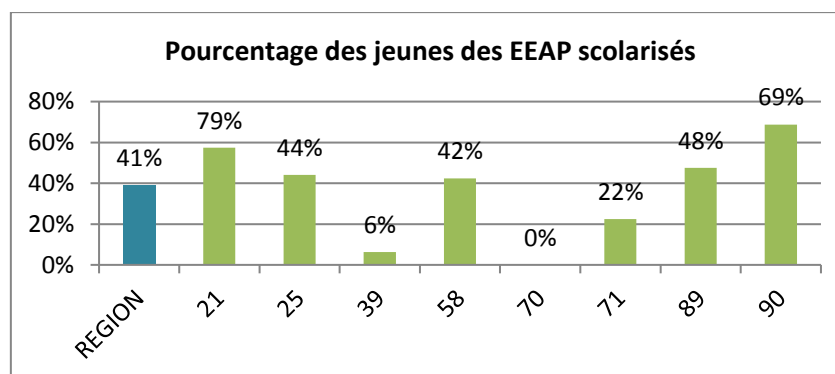
EEAP à Auxerre, géré par EPNAK

1.8. Territoire de Belfort

EPEAP L'Horizon à Roppe, géré par ADAPEI 90

2. ETAT DES LIEUX

2.1. Pourcentage de scolarisation des jeunes accueillis au sein des EEAP



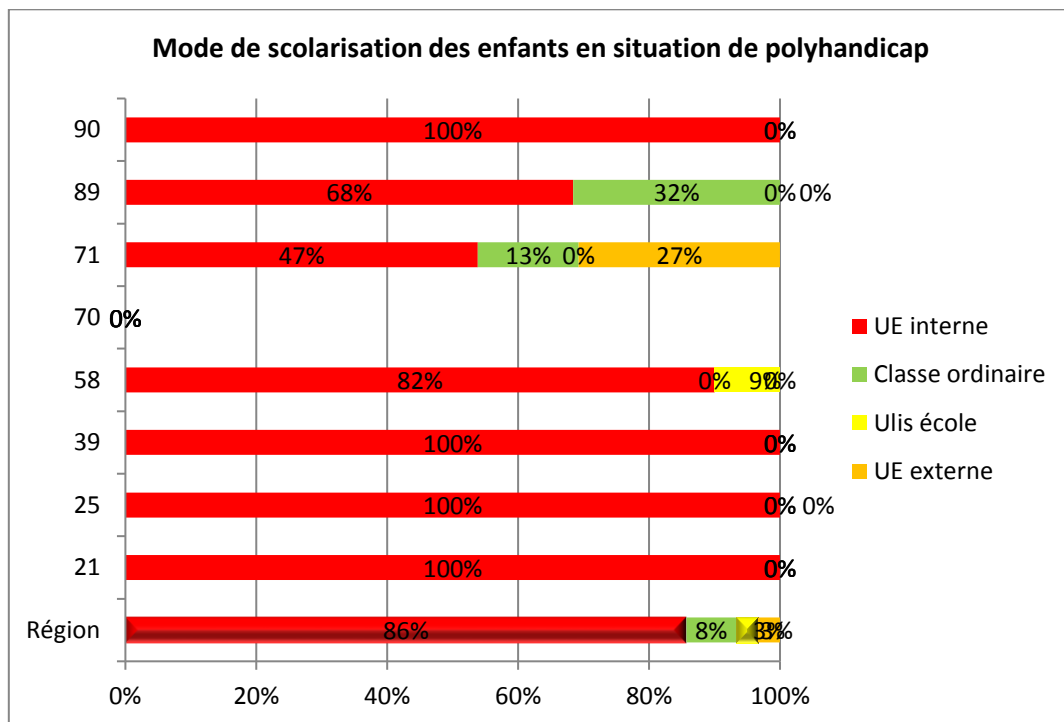
	21	25	39	58	70 *	71	89	90	REGION 2021	Région 2018
Total des enfants accueillis en EEAP	34	77	32	26	0	67	40	16	292	242
Total des enfants des EEAP scolarisés / formés	27	34	2	11	0	15	19	11	119	99
%age d'enfants des EEAP scolarisés 2021	79%	44%	6%	42%	0%	22%	48%	69%	41%	/
%age d'enfants des EEAP scolarisés 2018	71%	28%	6%	37%	/	18%	100%	44%	/	41%

70* : données globalisées (données polyhandicap non identifiables)

119 des 292 jeunes accueillis en EEAP sont scolarisés, soit 41%.

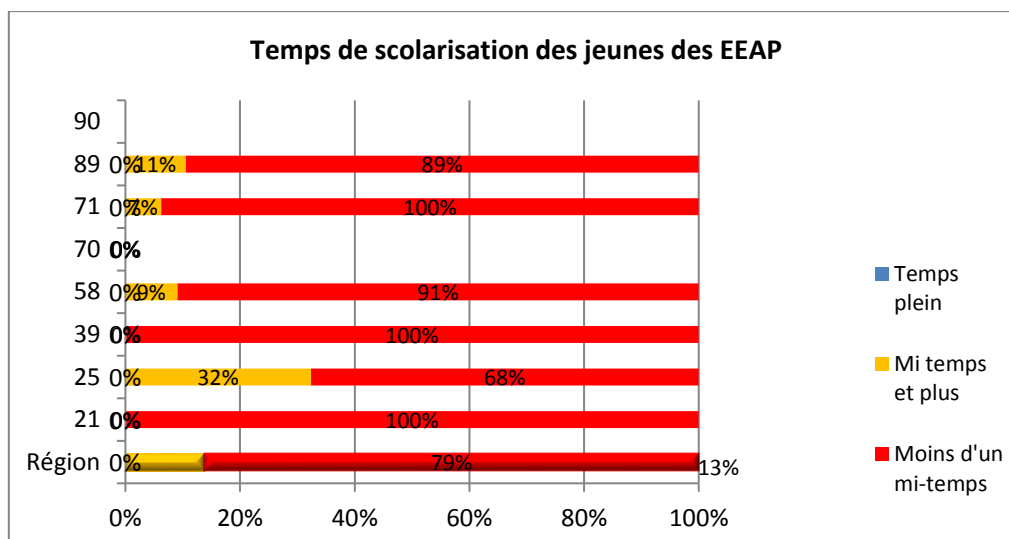
Le pourcentage régional de jeunes des EEAP scolarisés s'étend de 6% dans le Jura à 69% pour le département du Territoire de Belfort .

2.2. Modes de scolarisation des jeunes des EEAP



Ces enfants sont principalement scolarisés en interne.

2.3. Temps de scolarisation des jeunes des EEAP



Le temps de scolarisation des jeunes des EEAP est très majoritairement inférieur à un mi-temps. Le département du Doubs se démarque par des scolarisation de plus de 12h pour 32% des jeunes (soit 11 des 34 jeunes scolarisés bénéficient de plus de 12 h de scolarisation).

2.4. La ressource en enseignants des EEAP

	21	25	39	58	70	71	89	90	Région 2021	Région 2018
ETP enseignants en EEAP	1,00	2,50	0,00	0,50	/	0,20	0,75	0,50	5,45	4.25
Nombre d'enfants (enfants accueillis) par enseignants en EEAP	34	31	32 sans enseig	52	/	335	53	32	54	57
Nombre enfants (enfants scolarisés) par enseignant en EEAP	27	14	2 jeunes scolarisés	22	/	75	25	22	22	23

Ces données sont à analyser avec prudence, au regard d'ETP d'enseignants mutualisés au sein des différentes structures relevant d'un même gestionnaire.

Si l'on considère l'ensemble des jeunes accueillis en EEAP soit 292 jeunes, rapportés au 5.45 ETP d'enseignants de ces établissements, le ratio est de 54 jeunes par enseignant (57 en 2018).

Pour les seuls jeunes des EEAP actuellement scolarisés, le ratio moyen régional est 22 (23 en 2018).

3. LE TAUX DE SCOLARISATION EN MILIEU ORDINAIRE DES ENFANTS DES EEAP

	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION
Nombre d'enfants scolarisés en milieu ordinaire (individuel, ULIS ou UE externalisée)	0	0	0	2	0	8	6	1	17
Taux de scolarisation en milieu ordinaire 2021	0,00%	0,00%	0,00%	7,69%	0,00%	11,94%	15,00%	6,25%	5,82%

Taux scolarisation MO 2018	0.00%	2.17%	0.00%	3.33%	/	10%	5.00%	0.00%	2.98%
---------------------------------------	-------	-------	-------	-------	---	-----	-------	-------	--------------

Le taux de scolarisation des enfants polyhandicapés en milieu ordinaire est de 5.82% au niveau régional (2.9% en 2018). Cette donnée est indicative et doit être analysée avec prudence, au regard de certains retours globalisés de gestionnaires, comme évoqué précédemment.

Focus sur les dispositifs thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP)

Le nombre d'enfants accueillis en DITEP de Bourgogne Franche Comté au 1^{er} février 2021 était de 577. 565 jeunes étaient scolarisés, quelque soit le mode et le temps de scolarisation.

1 PANEL / LISTE DES DITEP

3.1. Côte d'Or :

DITEP 21 site d'Aisy géré par UGECAM BFC
DITEP 21 site de Domois géré par UGECAM BFC

3.2. Doubs

DITEP de Saint-Vit géré par PEP CBFC
DITEP les Erables géré par ADDSEA
DITEP les Granges géré par ADDSEA
DITEP Saint-Exupéry géré par ADDSEA
DITEP géré par les Salins de Bregille

3.3. Jura

DITEP géré par ASMH
DITEP géré par PEP CBFC

3.4. Nièvre

DITEP les Cottreaux géré par ADSEAN

3.5. Haute Saône

DITEP Leconte de Lisle géré par ALEFPA

3.6. Saône et Loire

DITEP Pierre Chanay géré par FOL 58
DITEP Le Château géré par MFSL

3.7. Yonne

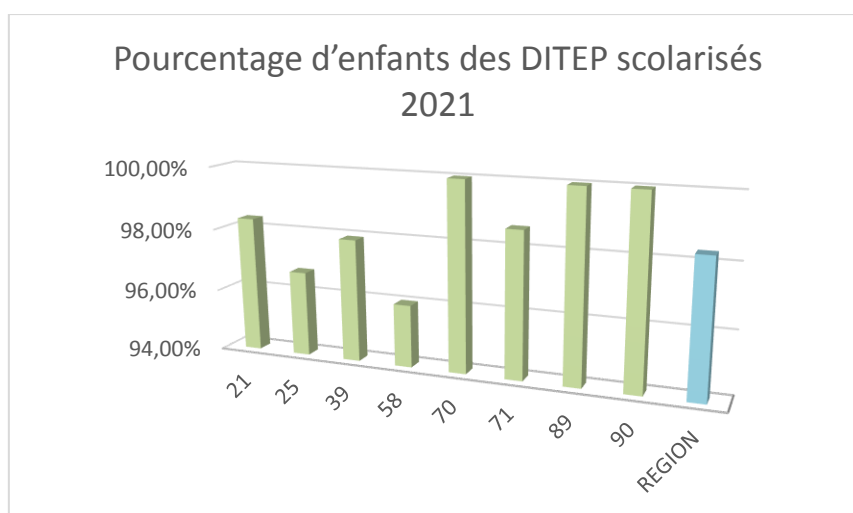
DITEP Saint-Georges géré par IME Saint-Georges
DITEP Theil sur Vanne APAJH

3.8. Territoire de Belfort

DITEP Saint-Nicolas géré par la FAEC

2 ETAT DES LIEUX

2.1. Pourcentage de scolarisation des jeunes accueillis au sein des DITEP



	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION
Total des enfants accueillis en DITEP	60	122	96	25	67	116	71	20	577
Total des enfants des DITEP scolarisés / formés	59	118	94	24	67	112	71	20	565
%age d'enfants des DITEP scolarisés	98,33%	96,72%	97,92%	96,00%	100,00%	96,55%	100,00%	100,00%	97,92%
%age d'enfants des DITEP scolarisés 2018	100%	98%	100%	94%	100%	95%	100%	100%	98%

565 des jeunes accueillis en DITEP sont scolarisés, soit 97.92%.

Le pourcentage régional de jeunes des DITEP scolarisés s'étend de 96% dans la Nièvre (2point de plus qu'en 2018) à 100% pour 3 départements.

	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION
Total des enfants accueillis en DITEP	60	122	96	25	67	116	71	20	577
Nombre de jeunes 0-20 ans	123 248	134 456	59 379	39855	54 380	120 274	76 576	33 897	642 065
pour mille d'enfants des DITEP sur jeunes de 0-20 ans	0,49	0,91	1,62	0,63	1,23	0,96	0,93	0,59	0,89
pour mille d'enfants des DITEP sur jeunes de 0-20 ans 2018	0,4	1,08	0,53	0,94	1,2	0,78	0,9	0,58	0,8

2.2. Ages des enfants accueillis en DITEP

	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION 2021	REGION 2018
3/5 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,19%
6/11 ans	23,33%	31,97%	21,88%	52,00%	17,91%	36,99%	29,58%	45,00%	29,21%	31,59%
12/15 ans	51,67%	53,28%	58,33%	44,00%	62,69%	50,68%	52,11%	55,00%	54,31%	56,01%
16 ans et plus	25,00%	14,75%	19,79%	4,00%	19,40%	12,33%	18,31%	0,00%	16,48%	12,21%

Sur 577 enfants accueillis en DITEP, une grande majorité ont entre 6/11 ans (159) et 12/15 ans (311), comme en 2018. La proportion des plus de 16 ans a augmenté depuis 2018.

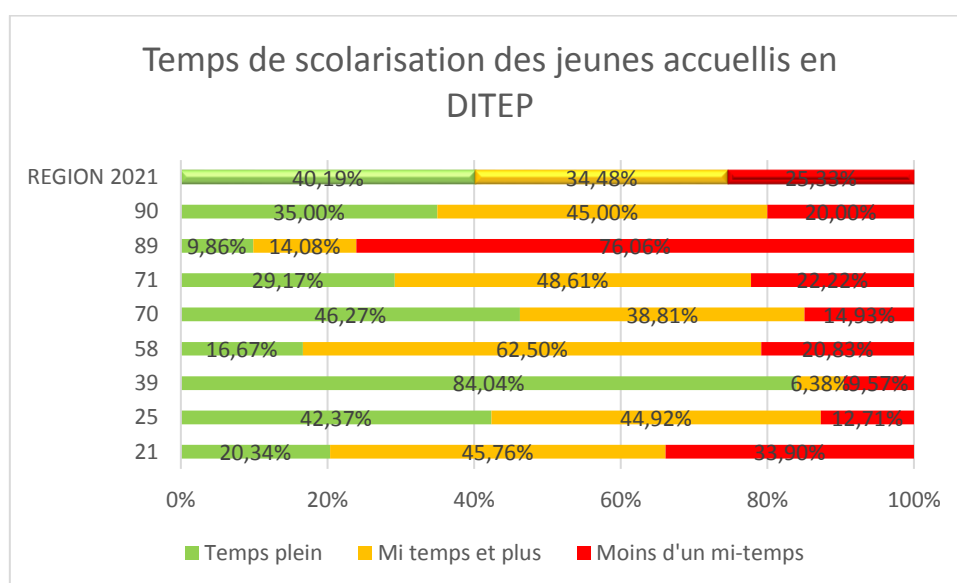
2.3. Modes de scolarisation des jeunes des DITEP

Ces enfants sont scolarisés à 43 % en milieu ordinaire, à 35 % en UE externalisées et 20 % en UE interne.

Le département de la Haute-Saône présente une situation particulière où tous les enfants accueillis en DITEP sont scolarisés en milieu ordinaire, ULIS ou UE externalisées.

	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION 2021	REGION 2018
Classe ordinaire (école, collège, lycée)	20	26	24	2	11	25	16	6	130	110
Segpa	11	12	11	4	4	3	2	0	47	54
Lycée agricole	0	1	1	0	6	1	0	0	9	1
EREA	1	4	5	0	0	1	0	0	11	5
CFA	3	2	9	0	1	3	5	0	23	17
MFR	0	2	1	0	5	2	0	0	10	11
Ulis école	0	1	1	0	2	0	0	0	4	0
Ulis collège	6	2	1	0	0	0	1	0	10	6
Ulis Lycée	1	0	2	0	3	0	0	0	6	2
UE externalisée	7	29	21	14	35	49	27	10	192	141
UE interne uniquement	10	39	18	6	0	28	19	4	124	162

2.4. Temps de scolarisation des jeunes des DITEP



Le temps de scolarisation des jeunes des DITEP est majoritairement supérieur à un mi-temps. Le département de l'Yonne se démarque par des scolarisation de plus de 12h pour 24% seulement (situation identique à 2018). Le Jura quant à lui est également spécifique avec 84.04% (96.88% en 2018) d'enfants scolarisés sur des temps plein.

	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION 2021	REGION 2018
Total des enfants accueillis en DITEP	60	122	96	25	67	116	71	20	577	516
Total des enfants des DITEP scolarisés / formés	59	118	94	24	67	112	71	20	565	508
dont temps plein	12	50	79	4	31	41	7	7	231	211
dont entre 12 et 24 heures	27	53	6	15	26	46	10	9	192	158
dont moins de 12 heures	20	15	9	5	10	24	54	4	141	137

- Zoom sur les enfants de 3 à 5 ans accueillis en DITEP

	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION 2021	REGION 2018
Total des enfants accueillis en DITEP										1
Total des enfants des DITEP scolarisés / formés										1
dont temps plein	0									0
dont entre 12 et 24 heures										0
dont moins de 12 heures										1

- Zoom sur les enfants de 6 à 11 ans accueillis en DITEP

	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION 2021	REGION 2018
Total des enfants accueillis en DITEP	14	39	21	13	12	27	21	9	156	163
Total des enfants des DITEP scolarisés / formés	14	39	21	13	12	27	21	9	156	163
dont temps plein	1	16	15	2	6	8	0	6	54	86
dont entre 12 et 24 heures	9	21	3	9	4	18	2	1	67	38
dont moins de 12 heures	4	2	3	2	2	1	19	2	35	39

- Zoom sur les enfants de 12 à 15 ans accueillis en DITEP

	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION 2021	REGION 2018
Total des enfants accueillis en DITEP	31	65	56	11	42	58	37	11	311	289
Total des enfants des DITEP scolarisés / formés	31	63	56	11	42	58	37	11	309	288
dont temps plein	6	29	47	2	14	24	2	1	125	99
dont entre 12 et 24 heures	16	26	3	6	20	20	8	8	107	111
dont moins de 12 heures	9	8	6	3	8	14	27	2	77	75

- Zoom sur les jeunes de plus de 16 ans accueillis en ITEP et DITEP

	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION 2021	REGION 2018
Total des enfants accueillis en DITEP	15	18	19	1	13	28	13	0	107	63
Total des enfants des DITEP scolarisés / formés	14	16	17	0	13	24	13	0	97	56
dont temps plein	5	5	17	0	11	9	5	0	52	26
dont entre 12 et 24 heures	2	6	0	0	2	5	0	0	15	9
dont moins de 12 heures	7	5	0	0	0	10	8	0	30	22
%age de jeunes de plus de 16 ans scolarisés sur + de 16 ans accueillis	93%	89%	89%	0%	100%	89%	100%		90,65%	71,50%

2.5. Unités externalisées portées par les DITEP

	21		25		39		58		70		71		89		90		Région 2021		Région 2018	
	UEExt	Jeunes en Ueext	UEExt	Jeunes en Ueext	UEExt	Jeunes en Ueext	UEExt	Jeunes en Ueext	UEExt	Jeunes en Ueext	UEExt	Jeunes en Ueext	UEExt	Jeunes en Ueext	UEExt	Jeunes en Ueext	UEExt	Jeunes en Ueext	UEExt	Jeunes en Ueext
Ecoles	0	0	0	0	2	11	2	10	2	14	2	15	1	7	0	0	9	57	8	62
Collèges	1	7	2	15	2	10	1	5	2	21	3	29	2	20	1	11	14	118	16	110
Lycées ou CFA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	5	0	0	0	0	1	5	4	6
Totaux	1	7	2	15	4	21	3	15	4	35	6	49	3	27	1	11	24	180	28	178

2.6. Niveaux des jeunes accueillis en DITEP scolarisés

	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION 2021		REGION 2018	
									Nombre de jeunes	Pourcentage	Nombre de jeunes	Pourcentage
Niveau 1 Maternelle	0	3	2	1	0	1	1	2	10	1,90%	6	1,20%
Niveau 2 CP-CE1	15	34	15	7	11	25	24	6	137	26,00%	167	33,33%
Niveau 3 CM1-CM2-6ème	39	57	43	14	24	36	28	2	243	46,11%	204	40,72%
Niveau 4 5ème-4ème-3ème	6	24	32	2	21	8	18	9	120	22,77%	115	22,95%
Niveau Lycée	0	1	2	0	11	2	0	1	17	3,23%	9	1,80%

2.7. La ressource en enseignants des DITEP

Si l'on considère les seuls jeunes scolarisés auprès des enseignants des DITEP et ceux non scolarisés, le ratio de jeunes par enseignant est en moyenne régionale de 6 jeunes par enseignant. Il varie de 5 à 7 selon les départements, la grande majorité des jeunes des DITEP, étant effectivement scolarisés en milieu ordinaire.

	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION BFC 2021	REGION BFC 2018
ETP enseignants	3	13,5	6,5	3,5	5	11	7	3	52,5	53,5
Nbre d'enfants scolarisés par enseignant (tous types de scolarisation)	20	9	14	7	13	10	10	7	11	9
Nombre d'enfants accueillis par enseignant (incluant les jeunes non scolarisés)	20	9	15	7	13	10	10	7	11	10
Nbre d'enfants scolarisés en interne et en unités externalisées, et non scolarisés (retrait des jeunes en scolarisation indiv ou ulis)	18	72	41	21	35	81	46	14	328	311
Nbre d'enfants scolarisés en interne et en unités externalisées, et non scolarisés, par enseignant	6	5	6	6	7	7	7	5	6	6

3. LE TAUX DE SCOLARISATION EN MILIEU ORDINAIRE DES ENFANTS DES DITEP

	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION
Nombre d'enfants scolarisés en milieu ordinaire (individuel, ULIS ou UE externalisée)	49	79	76	20	67	84	51	16	442
Taux de scolarisation en milieu ordinaire 2021	82%	65%	79%	80%	100%	72%	72%	80%	78%
Taux de scolarisation en milieu ordinaire 2018	56,00%	64,38%	56,25%	65,79%	100,00%	62,77%	62,86%	65,00%	67,25%

Le taux de scolarisation des enfants accueillis en DITEP en milieu ordinaire est de 78% (67.25% en 2018) au niveau régional, avec un maximum de 100% en haute-Saône.

PLAN

D' ACTIONS

Plan d'actions

Comme indiqué en introduction, la transformation profonde de l'offre vers une société plus inclusive est inscrite dans le Projet Régional de Santé (PRS) Bourgogne-Franche-Comté, et fait l'objet d'un suivi sur la base notamment des trois indicateurs nationaux, dont le pourcentage de jeunes des établissements médico-sociaux scolarisés même partiellement en milieu ordinaire.

La cible fixée par le niveau national pour ce ratio est 80% en décembre 2022.

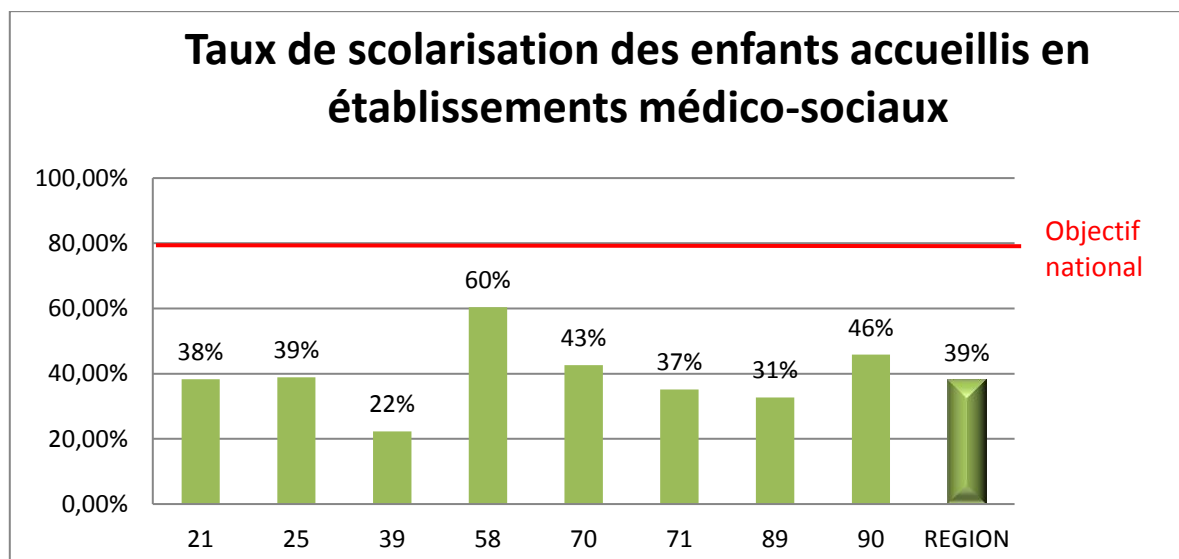
L'Agence Régionale de Santé et les académies de Besançon et Dijon sont pleinement mobilisées sur cet objectif, qui se traduit par le développement des fonctions d'appui du secteur médico-social aux professionnels des établissements scolaires, et par un mouvement amplifié d'externalisation d'unités d'enseignement au sein des écoles, collèges et lycées sur l'ensemble de la région. Le déploiement des équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation (EMAS), ainsi que l'expérimentation des pôles d'appui à la scolarisation (PAS), contribuent fortement à cet objectif.

Cette évolution doit être portée fortement par tous les acteurs concernés afin que 80% des jeunes accompagnés en établissements spécialisés soient effectivement scolarisés en milieu ordinaire à l'horizon 2022 avec un accompagnement individualisé de qualité, et un appui organisé pour les professionnels des écoles.

Les actions du plan régional partagé vers une scolarisation en milieu ordinaire.

1 Définir plus précisément la cible partagée à atteindre

Le graphique ci-dessous rappelle la situation de chaque département au regard de cet indicateur.



Le tableau suivant présente, de manière globale et relativement simplifiée, le nombre de jeunes à scolariser en milieu ordinaire (avec les accompagnements nécessaires et en conformité avec leur projet de vie) pour atteindre cette cible.

	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION BFC
Total des enfants accueillis et/ou suivis	835	955	489	361	462	791	633	371	4897
Nombre d'enfants scolarisés en MO (UEE, ULIS, SEGPA, MFR, CFA, lycée agricole, classes ordinaires)	320	373	108	217	200	290	199	171	1878
Objectif des 80% des enfants en MO	668	764	391	289	370	633	506	297	3918
Progression à faire sur le nbre d'élèves scolarisés en MO	348	391	283	72	170	343	307	126	2040
dont nbre d'enfants actuellement non scolarisés	127	152	83	60	85	190	76	85	858
UEE à créer (10élèves par unité)	35	39	28	7	17	34	31	13	204
Planification sur 2 ans : nbre UEExt par an	18	20	14	4	8	18	15	7	104

Sur les 4897 jeunes accueillis en établissements médico-sociaux (dont 858 sans aucune scolarisation), 1878 sont actuellement scolarisés en milieu ordinaire. L'objectif cible des 80% porte ce nombre à 3918 jeunes, soit 2040 jeunes supplémentaires (2348 en 2018).

Le développement régulier de la scolarisation individuelle et en ULIS contribue également à cette évolution, en complément de l'externalisation d'unités d'enseignement.

Cependant, de manière schématique, et afin de concrétiser le chemin à parcourir, une première évaluation du nombre d'unités externalisées nécessaires a été réalisée, sur la base d'une unité pour 10 élèves.

Sur la base de ces hypothèses volontairement simplifiées, 204 unités externalisées supplémentaires (235 en 2018) seront nécessaires pour scolariser en milieu ordinaire les 2040 jeunes pré-cités.

Dans le cadre d'une programmation à 2 ans, ce calcul « simplifié » permet d'obtenir une première indication sur le nombre d'unités à externaliser chaque année, soit 104 par an d'ici la fin de l'année scolaire 2022- 2023.

- **2 Poursuivre l'externalisation des unités d'enseignement, en articulation étroite avec tous les acteurs impliqués, développer les unités mutualisées**

Pour rappel, cette enquête met en exergue les deux éléments suivants, qui contribueront à faire évoluer la situation dans les 4 prochaines années :

- la forte proportion des jeunes de 16 ans et plus dans les établissements (42%),
- le fait que les jeunes de moins de 16 ans sont davantage scolarisés.

La région compte 155 unités externalisées réparties de la manière suivante.

Les unités externalisées	21	25	39	58	70	71	89	90	Région
nombre d'UEExt en 2018	7	29	7	21	14	27	9	8	122
Nombre d'UEExt en septembre 2021	12	35	7	22	18	34	18	9	155

La programmation des prochaines unités externalisées est en cours, et contribue aux travaux d'organisation de l'offre sur la région dans le cadre d'un parcours de proximité pour les jeunes. L'objectif partagé est de finaliser un schéma cible, et de favoriser collectivement la réalisation effective des projets prioritaires, et cela dans le cadre d'une coordination renforcée de l'ensemble des acteurs impliqués, notamment les collectivités territoriales.

Au regard d'un nombre très limité d'enfants de la même tranche d'âge dans certains établissements, la mutualisation d'unités externalisées entre plusieurs établissements et gestionnaires doit être amplifiée. Cette mutualisation est nécessaire pour développer de manière efficiente une offre de proximité aux jeunes sur l'ensemble de leur parcours.

- **3 Transformer progressivement les établissements médico-sociaux en plateformes de services et de ressources** d'accompagnement des élèves en situation de handicap (via CPOM notamment)

Dans le cadre des orientations actuelles, les évolutions se concrétisent, dont notamment :

- le fonctionnement en dispositif intégré, plus souple et modulable, favorisant l'accompagnement en milieu ordinaire, dont la scolarisation,
- le développement de la fonction d'appui et de ressources des ESMS aux établissements scolaires,
- le déploiement des EMAS (équipes mobiles d'accompagnement médico-social à la scolarisation) et des PAS (pôles d'accompagnement scolaires)
- les mutualisations, les coopérations pour organiser un parcours sans rupture en termes de scolarisation et d'insertion professionnelle.

- **4 Développer une culture commune entre les professionnels médico-sociaux et ceux de l'éducation nationale**

Un objectif partagé ARS-éducation nationale vise à déployer une véritable dynamique de territoire entre les acteurs locaux relevant du secteur médico-social et de l'Education nationale. Cela passera par l'identification des ressources présentes, l'élaboration d'actions conjointes, la mise à disposition de plateformes collaboratives, la mise en valeur de projets et le développement accru des coopérations. Les EMAS sont des acteurs importants sur cet axe.

Un cycle de conférences sur l'école inclusive, largement accessibles à tous les professionnels des deux secteurs (ainsi qu'aux familles et toute personne intéressée) est co-organisé par l'Education nationale et l'ARS à partir de septembre 2021 (1^{ère} conférence avec l'enseignant –chercheur, M Hervé BENOIT).

- **5 Accompagner les établissements accueillant des jeunes polyhandicapés** vers davantage de scolarisation. La mobilisation des gestionnaires concernés, ainsi que le cahier des charges national relatif aux unités d'enseignement pour ces jeunes contribueront à développer leur scolarisation.

- **6 Faire évoluer les pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) vers des PIAL renforcés**

Les PIAL sont mis en place et pourront être considérés comme des dispositifs territoriaux au sein desquels l'ensemble des ressources existantes pourront être mobilisées (accompagnement humain, appui de personnes ressources et des plateaux techniques relevant du secteur médico-sociaux).

- **7 Mieux accompagner vers la formation et l'insertion professionnelle**

Cet axe est très important au regard de la proportion de jeunes de 16 ans et plus dans les établissements (42% en moyenne, jusqu'à 52% sur le Territoire de Belfort). Pour favoriser l'insertion professionnelle de ces jeunes, plusieurs actions nouvelles sont conduites, dont la création du réseau PRISMES, composé de référents départementaux financés par l'ARS. Ceux-ci auront à fédérer les réseaux économiques et les acteurs de l'emploi à l'échelle du territoire, en faveur des jeunes de 14 à 25 suivis en ESMS.

Par ailleurs, l'accompagnement des jeunes en situation de handicap vers le milieu professionnel, sera conforté dans le cadre d'un partenariat élargi, afin qu'aucun élève ne sorte du système éducatif sans valorisation de leurs savoirs (soit par diplômation, soit par reconnaissance des compétences).

- **8 Créer de nouvelles unités d'enseignement autisme**

Plusieurs unités autisme maternelles et élémentaires ont été créées ces dernières années dans le cadre de la Stratégie Nationale Autisme. La région compte 14 UEMA et 7 UEEA. En septembre 2022, 6 nouveaux dispositifs (UEMA, UEEA, DAR-dispositif d'auto-régulation), seront installés.

- **9 Accompagner l'installation des EMAS pour un appui effectif à l'école sur l'ensemble de la région**

Ces équipes apportent une expertise et des ressources aux équipes éducatives et pédagogiques des établissements scolaires, ce qui permet de sécuriser le parcours des élèves. Cette démarche rejoint le développement de « fonctions ressources » au sein des ESMS, dans le cadre de la transformation de l'offre en faveur du virage inclusif. Ces équipes contribuent à bâtir une école pour tous et pour chacun.

- **10 Déployer les différents axes du plan national relatif au service public de l'éducation inclusive**

La déclinaison en région de ce plan national favorise une meilleure réponse aux besoins d'accompagnement des jeunes et de leurs familles, dans le cadre du parcours de scolarisation : cellule d'écoute départementale, démarches simplifiées, entretien d'accueil avec chaque famille, accompagnement des équipes éducatives, professionnalisation des AESH, livret de parcours inclusif évolutif, PPS simplifié (par cycle scolaire).

Ce plan renforce notamment la formation et l'accompagnement des équipes en développant des actions de sensibilisation et d'accompagnement inter-catégorielles ayant pour but d'acculturer l'ensemble des acteurs aux enjeux de l'éducation inclusive. Cela passera notamment par l'utilisation de la plateforme nationale Cap Ecole Inclusive, de sites collaboratifs mettant en avant les projets innovants, d'actions incluant l'ensemble des modalités de formation dont les parcours de type M@gistere. Il assure également aux AESH des conditions d'exercice plus favorables, en termes de statut, de formation et de positionnement au sein des équipes.

Ce plan développe également la palette de réponses de scolarisation, avec le déploiement d'unités externalisées, l'augmentation du nombre de dispositifs d'appui à la scolarisation de type ULIS, la mise en place de pôles d'enseignement des jeunes sourds correspondant aux attentes des familles.


ANNEXE

Focus par département

Focus sur les données départementales


1. COTE D'OR

Synthèse :




6 gestionnaires

16 établissements médico-sociaux




835 enfants accueillis au 1^{er} février 2021 (652 en 2018)



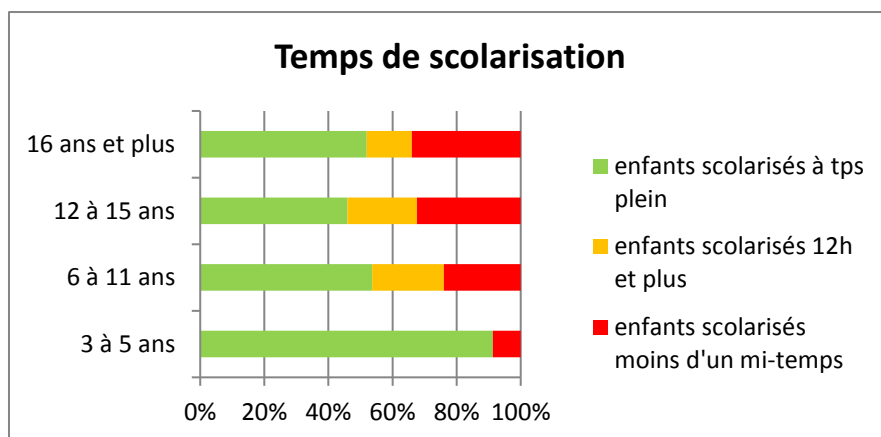
127 enfants accueillis en EMS non scolarisés (141 en 2018)

708 enfants accueillis en EMS scolarisés (511 en 2018)

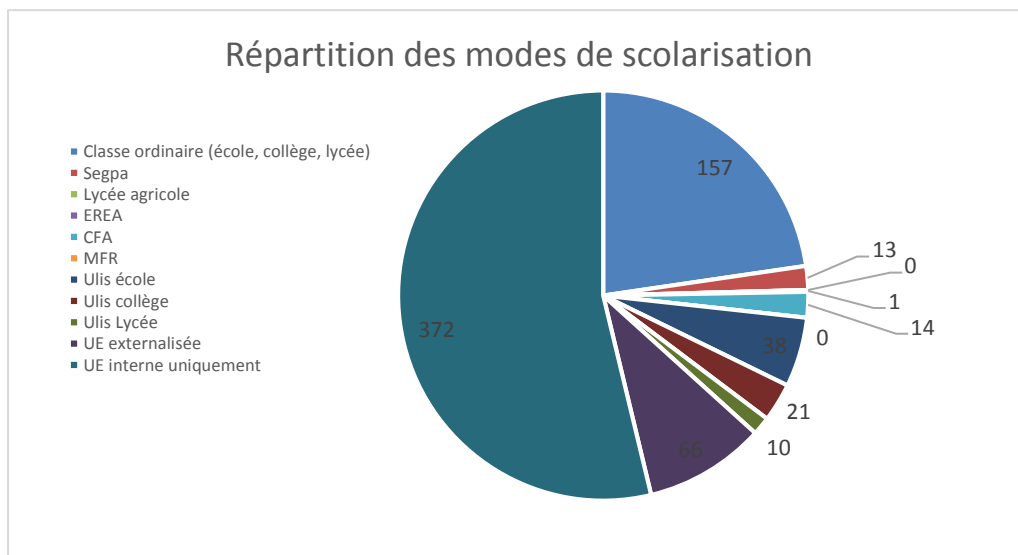
Dont 495 à mi-temps et plus (258 en 2018)



TAUX DE SCOLARISATION en MILIEU ORDINAIRE : 38% (13% en 2018)





	3 à 5 ans	6 à 11 ans	12 à 15 ans	16 ans et plus	Total
Temps plein	21	96	115	133	365
De 12h à 23h	0	40	54	36	130
Moins d'un mi-temps	2	43	81	87	213
Total	23	179	250	256	708





2. DOUBS

Synthèse :

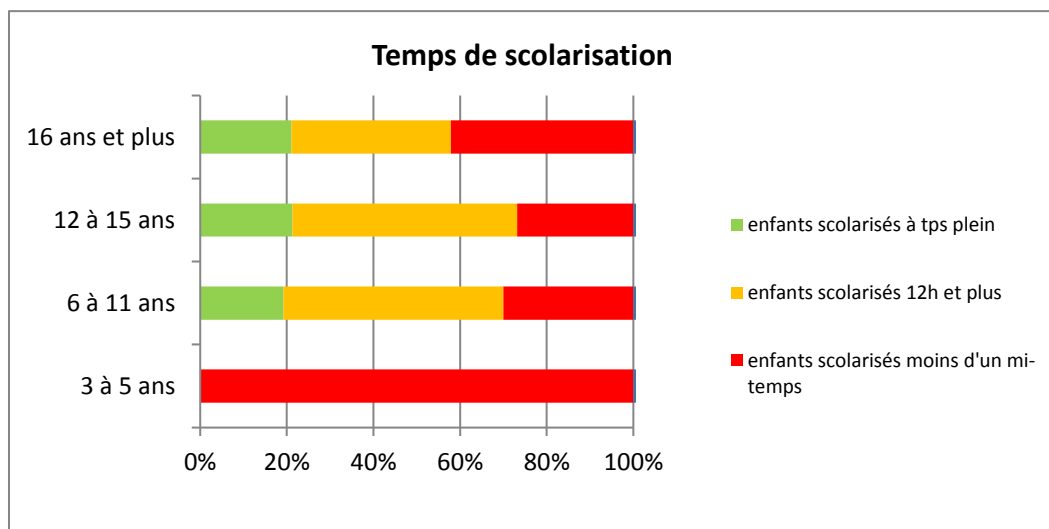
 7 gestionnaires
 26 établissements médico-sociaux

 955 enfants accueillis au 1^{er} février 2021 (990 en 2018)

 803 enfants accueillis en EMS scolarisés (889 en 2018)
 Dont 539 à mi-temps et plus (579 en 2018)

 152 enfants accueillis en EMS non scolarisés (101 en 2018)

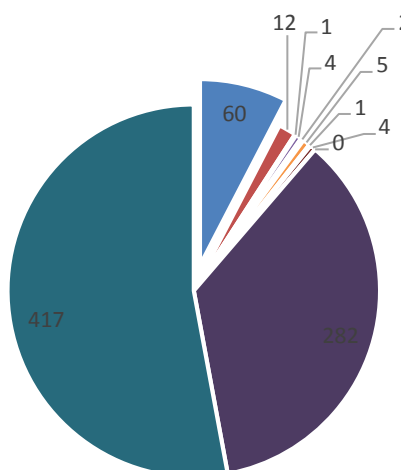
TAUX DE SCOLARISATION en MILIEU ORDINAIRE : 39% (32,53% en 2018)



	3 à 5 ans	6 à 11 ans	12 à 15 ans	16 ans et plus	Total
Temps plein	0	48	62	55	165
De 12h à 23h	0	127	151	96	374
Moins d'un mi-temps	1	75	78	110	264
Total	1	250	291	261	803


Répartition des modes de scolarisation

- Classe ordinaire (école, collège, lycée)
- Segpa
- Lycée agricole
- EREA
- CFA
- MFR
- Ulis école
- Ulis collège
- Ulis Lycée
- UE externalisée
- UE interne uniquement




3. JURA


Synthèse :



7 gestionnaires




10 établissements médico-sociaux (9 en 2018)



489 enfants accueillis au 1^{er} février 2021 (418 en 2018)

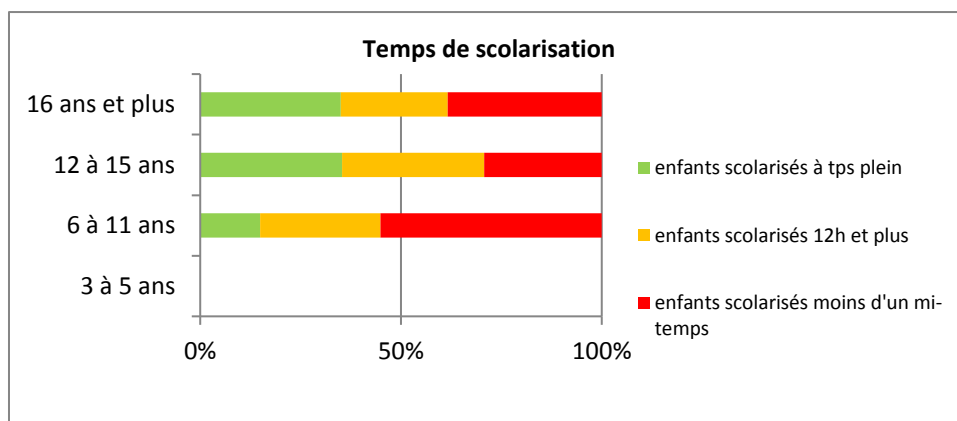
406 enfants accueillis en EMS scolarisés (334 en 2018)

Dont 250 à mi-temps et plus (234 en 2018)



83 enfants accueillis en EMS non scolarisés (84 en 2018)

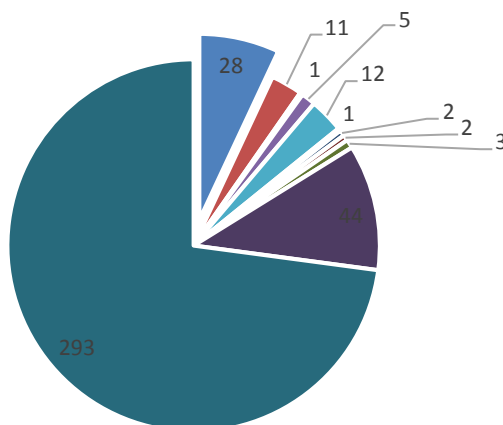
TAUX DE SCOLARISATION en MILIEU ORDINAIRE : 22% (10,29% en 2018)



	3 à 5 ans	6 à 11 ans	12 à 15 ans	16 ans et plus	Total
Temps plein	0	16	64	42	122
De 12h à 23h	0	32	64	32	128
Moins d'un mi-temps	0	59	53	46	158
Total	0	107	181	120	408


Répartition des modes de scolarisation

- Classe ordinaire (école, collège, lycée)
- Segpa
- Lycée agricole
- EREA
- CFA
- MFR
- Ulis école
- Ulis collège
- Ulis Lycée
- UE externalisée
- UE interne uniquement



4. NIEVRE

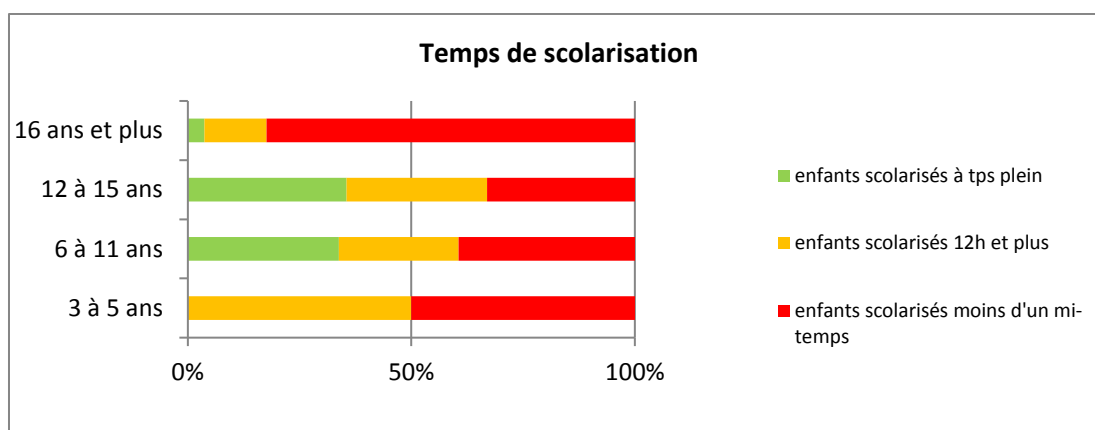
Synthèse :

 4 gestionnaires
 7 établissements médico-sociaux
 361 enfants accueillis au 1^{er} février 2021 (398 en 2018)

301 enfants accueillis en EMS scolarisés (323 en 2018)
 Dont 144 à mi-temps et plus (178 en 2018)

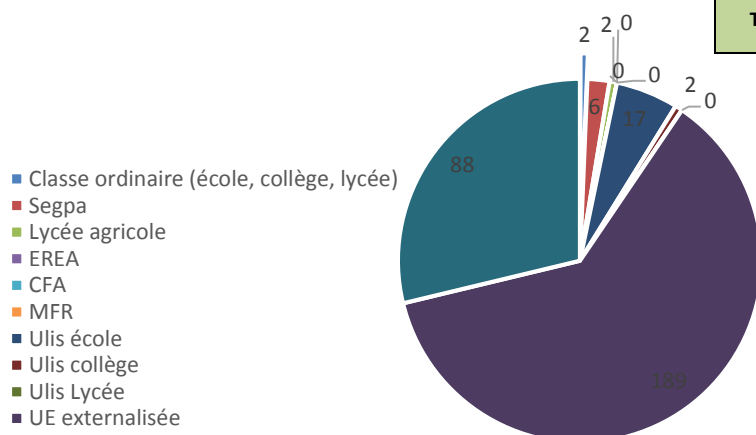
60 enfants accueillis en EMS non scolarisés (75 en 2018)

TAUX DE SCOLARISATION en MILIEU ORDINAIRE : 60% (56,28% en 2018)

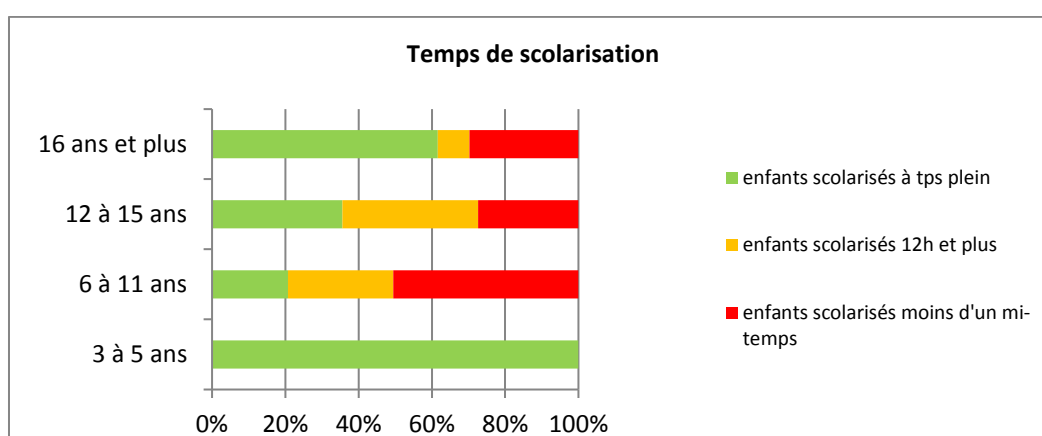
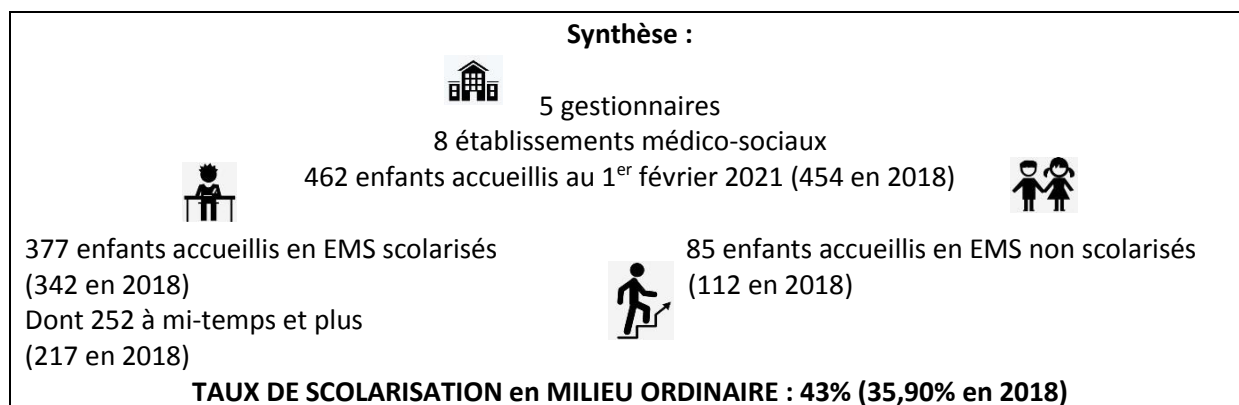


	3 à 5 ans	6 à 11 ans	12 à 15 ans	16 ans et plus	Total
Temps plein	0	24	43	4	71
De 12h à 23h	1	19	38	15	73
Moins d'un mi-temps	1	28	40	89	158
Total	2	71	121	108	302

Répartition des modes de scolarisation

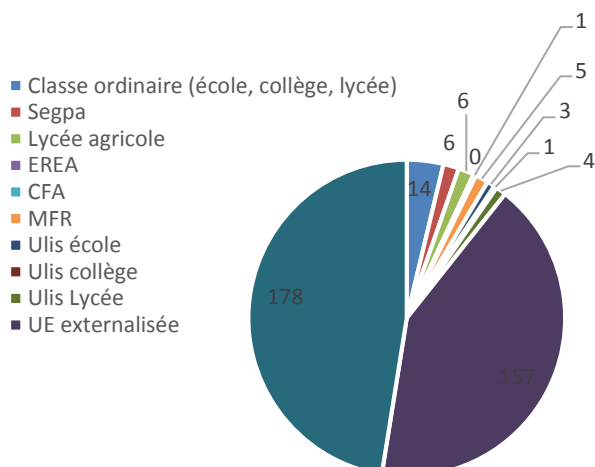


5. HAUTE SAONE



	3 à 5 ans	6 à 11 ans	12 à 15 ans	16 ans et plus	Total
Temps plein	6	18	52	85	161
De 12h à 23h	0	25	54	12	91
Moins d'un mi-temps	0	44	40	41	125
Total	6	87	146	138	377

Répartition des modes de scolarisation



6. SAONE ET LOIRE

Synthèse :



8 gestionnaires

21 établissements médico-sociaux



791 enfants accueillis au 1^{er} février 2021 (739 en 2018)



601 enfants accueillis en EMS scolarisés

(617 en 2018)

Dont 213 à mi-temps et plus

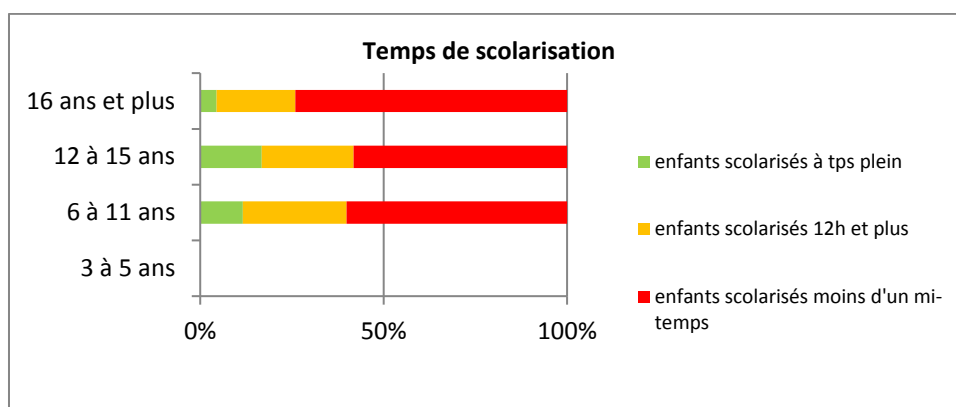
(219 en 2018)



190 enfants accueillis en EMS non scolarisés

(122 en 2018)

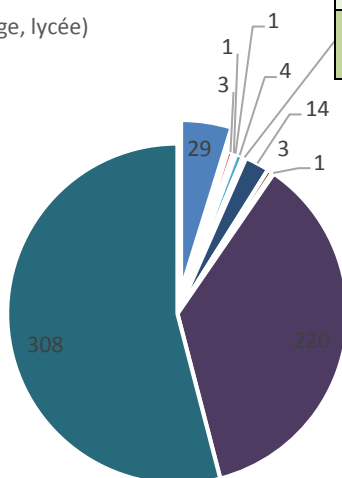
TAUX DE SCOLARISATION en MILIEU ORDINAIRE : 37% (23,55% en 2018)



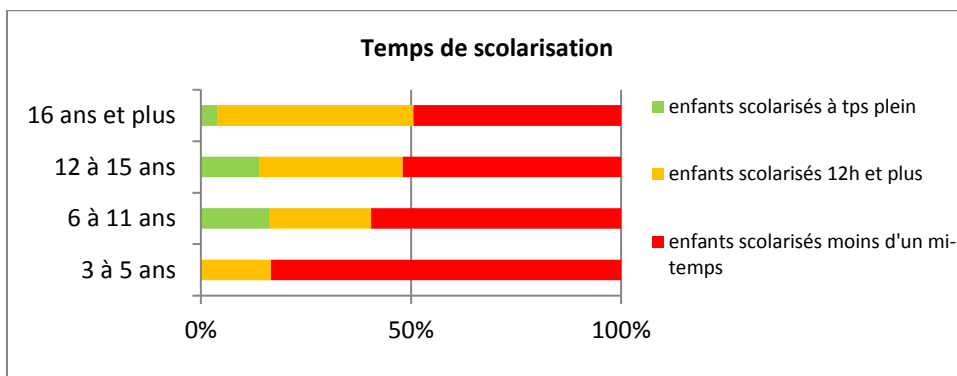
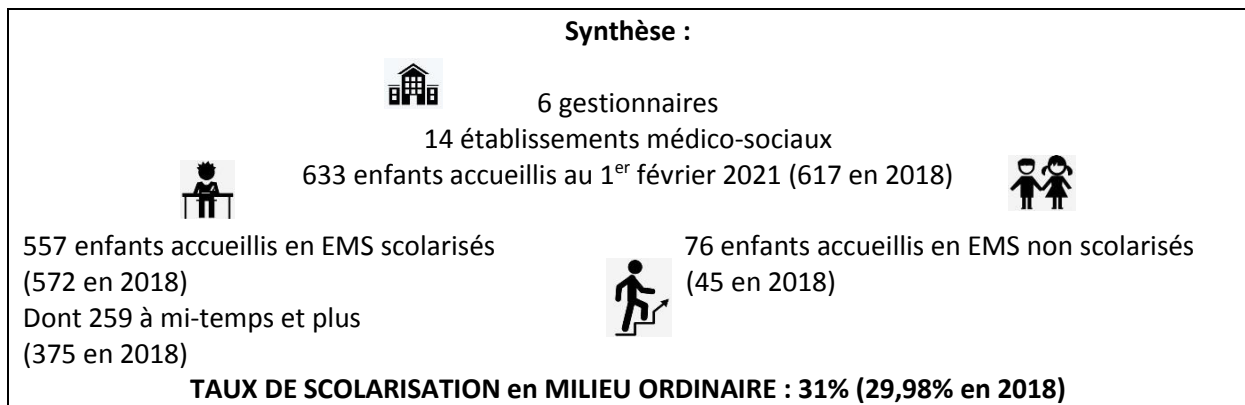
	3 à 5 ans	6 à 11 ans	12 à 15 ans	16 ans et plus	Total
Temps plein	0	16	40	10	66
De 12h à 23h	0	39	60	48	147
Moins d'un mi-temps	0	83	139	166	388
Total	0	138	239	224	601

Répartition des modes de scolarisation

- Classe ordinaire (école, collège, lycée)
- Segpa
- Lycée agricole
- EREA
- CFA
- MFR
- Ulis école
- Ulis collège
- Ulis Lycée
- UE externalisée
- UE interne uniquement



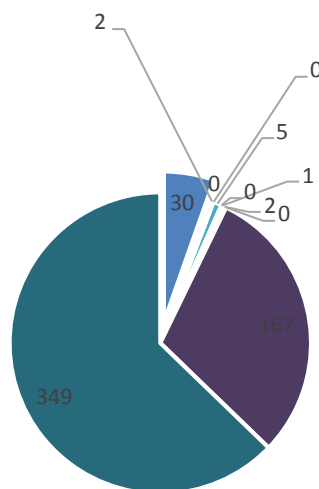
7. YONNE



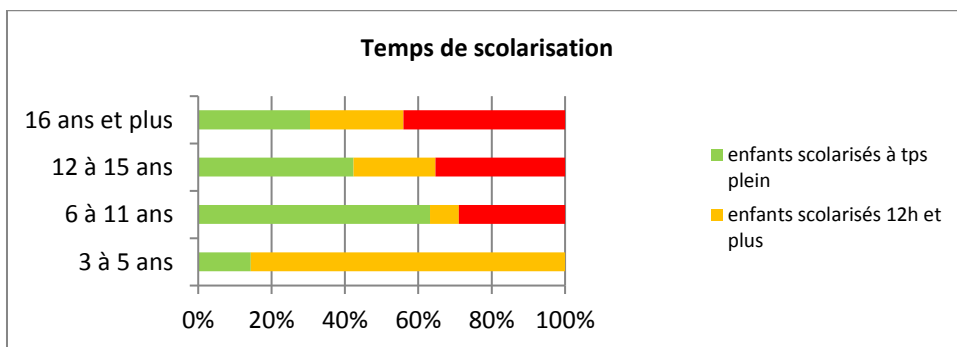
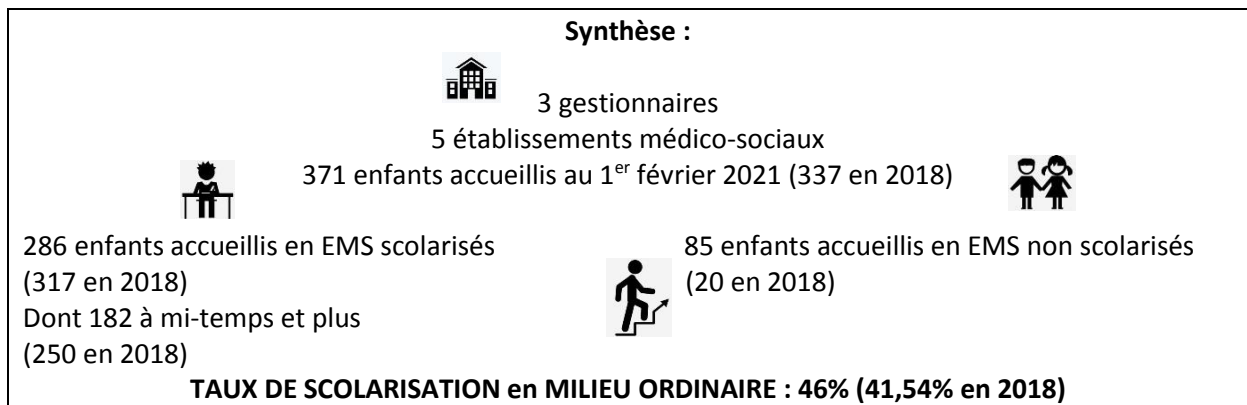
	3 à 5 ans	6 à 11 ans	12 à 15 ans	16 ans et plus	Total
Temps plein	0	24	32	7	63
De 12h à 23h	1	36	78	81	196
Moins d'un mi-temps	5	88	119	86	298
Total	6	148	229	174	557

Répartition des modes de scolarisation

- Classe ordinaire (école, collège, lycée)
- Segpa
- Lycée agricole
- EREA
- CFA
- MFR
- Ulis école
- Ulis collège
- Ulis Lycée
- UE externalisée
- UE interne uniquement



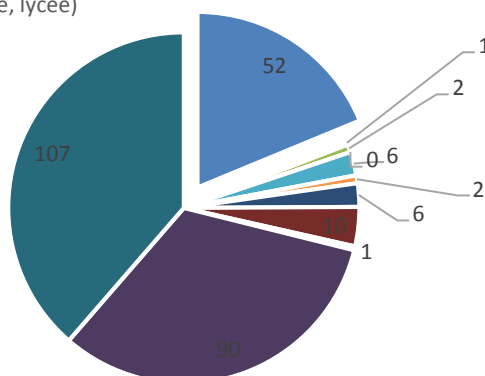
8. TERRITOIRE DE BELFORT



	3 à 5 ans	6 à 11 ans	12 à 15 ans	16 ans et plus	Total
Temps plein	1	48	36	36	121
De 12h à 23h	6	6	19	30	61
Moins d'un mi-temps	0	22	30	52	104
Total	7	76	85	118	286

Répartition des modes de scolarisation

- Classe ordinaire (école, collège, lycée)
- Segpa
- Lycée agricole
- EREA
- CFA
- MFR
- Ulis école
- Ulis collège
- Ulis Lycée
- UE externalisée
- UE interne uniquement



Rédaction :

Avec la participation:

- Des chargés de mission de la Direction de l'Autonomie
- Des IEN-ASH et de leurs collaborateurs

Sources :

*Enquête scolarisation ARS / EN février 2021
auprès des établissements médico-sociaux enfants de BFC*

*Avec nos remerciements aux gestionnaires des
établissements médico-sociaux enfants pour leurs*



contributions

